

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVI

LEVIS — DECEMBRE 1930

No 12

LES COMMANDANTS ET LES MAJORS DES TROUPES DU DETACHEMENT DE LA MARINE

—

Les différentes compagnies des troupes qui servaient dans la Nouvelle-France étaient à l'origine indépendantes les unes des autres. Les officiers avaient bien leur ancienneté respective d'après la date de la commission de leur grade, mais les capitaines ne reconnaissaient et n'avaient d'autre chef que le gouverneur de la Nouvelle-France.

On comprend qu'un pareil système, surtout en temps de guerre, avait de nombreux inconvénients.

Dans l'hiver de 1686-1687, le gouvernement du roi se décida à réorganiser le squelette d'armée qu'il entretenait dans la Nouvelle-France. Il forma un corps d'armée à qui il donna le nom de "troupes du détachement de la marine" parce que la plupart des officiers et soldats furent tirés des régiments attachés au département de la marine. Les officiers du nouveau corps furent pris dans les troupes de terre et le corps de la marine. Bon nombre des anciens officiers du régiment de Carignan, qui étaient établis dans la colonie, reçurent aussi des commissions dans les troupes du détachement de la marine.

Un ordre du Roi régla le rang de tous ces officiers. Cet ordre portait que les capitaines qui auraient servi dans les troupes de terre prendraient leur rang du jour de leur première

re commission de capitaine dans les dites troupes. Quant aux capitaines de Carignan leur rang devait compter du jour de leur commission de capitaine dans leur ancien régiment. Il devait également en être ainsi pour les autres officiers qui entreraient dans les troupes du détachement de la marine. Pour les enseignes de vaisseau, le même ordre du Roi fixait qu'ils prendraient leur rang du jour de leur brevet d'enseigne.

A l'origine, le seul officier d'état-major des troupes du détachement de la marine fut le commandant même de ce corps.

Le 17 mars 1687, le roi nommait Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, commandant des troupes du détachement de la marine servant en la Nouvelle-France. Il exerça ce commandement pendant douze ans. Le 28 mai 1699, M. de Vaudreuil remplaçait M. de Callières, promu gouverneur de toute la Nouvelle-France, comme gouverneur de Montréal.

Le même jour (28 mai 1699), Claude de Ramezay succédait à M. de Vaudreuil comme commandant des troupes. Il garda ce poste jusqu'au 16 mai 1704, date de sa nomination au gouvernement de Montréal.

C'est Charles-Henri d'Aloigny, marquis de la Grois, qui succéda à M. de Ramezay. Sa nomination est en date du..... mai 1704. Le marquis de la Grois périt dans le naufrage du *Saint-Jérôme*, à l'automne de 1714.

Le gouvernement du roi décida alors de supprimer l'emploi de commandant des troupes.

Une note de 1717 soumise au Conseil de Marine dit :

“M. le marquis de Vaudreuil demande pour son fils aîné l'emploi de commandant des troupes en Canada qui avait été supprimé depuis la mort de M. le marquis d'Aloigny. Il marque qu'il est nécessaire de rétablir cet emploi pour contenir les troupes dans une plus grande subordination par de fréquentes revues et empêcher la mutinerie des peuples pareille à celle des habitants de Longueuil.

“Si cet emploi n'est pas rétabli, il serait nécessaire de commettre un ou deux capitaines pour aller faire ces revues auxquels il faudrait donner, outre leurs appointements de 1000 l. chacun, des gratifications considérables qui ne se monteraient à guère moins que les appointements d'un commandant.

“D’ailleurs les deux capitaines des troupes qui seraient chargés de ces revues n’imposeraient point comme un commandant, d’autant que les sieurs de Saint-Martin et de Blainville ne sont pas fort considérés dans le pays et qu’on ne pourrait compter sur eux pour ces revues.

“Il en coûterait moins au Roi en accordant à son fils cet emploi puisqu’il ne toucherait plus sa paie de lieutenant de vaisseau. Il supplie le Conseil au cas que cet emploi ne pouvant être supprimé sans que le service du Roi en souffre.

“M. de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières en Canada, demande le commandement des troupes vacant par la mort de M. le marquis d’Aloigny avec les mêmes appointements ou sans appointements, en conservant son gouvernement et lui accorder non seulement les mêmes honneurs, prérogatives et une compagnie pour soutenir la dépense qu’il serait obligé de faire dans les courses où cet emploi l’engagerait. Il demande aussi un ordre nouveau ou une confirmation de celui qu’il a eu pour commander en chef dans tout le gouvernement de la Nouvelle-France au défaut et en l’absence de M. le marquis de Vaudreuil.

“Le sr. baron de Longueuil, lieutenant de roi de Montréal, demande l’emploi de commandant des troupes en Canada.

“Le sr de Saint-Martin, le plus ancien capitaine des troupes du Canada, en demande le commandement ou une pension” (1).

La demande du gouverneur de Vaudreuil n’eut aucun effet sur le Conseil de Marine. L’emploi de commandant des troupes servant dans la Nouvelle-France ne fut pas rétabli.

La charge de major des troupes servant en la Nouvelle-France fut créé en 1691 et supprimée en mai 1743.

En résumé, les commandants des troupes furent :

1° Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, nommé le 17 mars 1687.

2° Claude de Ramezay, nommé le 28 avril 1699.

3° Charles-Henri d’Aloigny, marquis de la Grois, nommé en juin 1704 (2).

(1) Archives de la province de Québec.

(2) En 1759, Jean-Daniel Dumas fut nommé major-général des troupes de la colonie. Ce grade correspondait, croyons-nous, au grade de commandant des troupes établi en 1687.

Les titulaires de la majorité des troupes furent :

- 1° Joseph de Monic, nommé en 1691.
- 2° Daniel Auger de Subercase, nommé en 1694.
- 3° Charles-Henri d'Aloigny, marquis de la Grois, nommé le 1er avril 1702.
- 4° Nicolas Daneau de Muy, nommé le 14 juin 1704.
- 5° Jacques Le Picard, sieur Dumesny Norey, nommé en juin 1706.
- 6° François Leverrier de Rousson, nommé le 17 mai 1714.
- 7° Jean-Louis de Lacorne, nommé le 27 avril 1716.
- 8° Pierre de Cavagnal de Vaudreuil, nommé en mai 1726.
- 9° Louis Liénard de Beaujeu, nommé le 7 avril 1733.

LE GOUVERNEUR DE CALLIÈRES

Sur Louis-Hector de Callières, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1699 à 1703, on peut consulter, entr'autres études :

H. Moulin, *Les deux de Callières (Jacques et François)*. Caen — 1883. Brochure in-12 de 24 pages tirée des *Mémoires de l'Académie de Caen*.

Henri Jouan, *A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières*. Cherbourg — 1890. Brochure in-12 de 18 pages tirée des *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*.

Benjamin Sulte, *Louis-Hector de Callières, gouverneur du Canada*, dans le *National*, de Lowell, juin et juillet 1890.

L'abbé Max Godefroy, *Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada*, dans la *Revue catholique de Normandie*, juillet 1898 et seq.

Dr Charles Vigen, *Notice sur les de Callières de Normandie et leurs rapports avec ceux de Saintonge*, Ligugé (Vienne). Brochure in-12 de 24 pages, sans date de publication.

DE L'OBSERVANCE DU DIMANCHE
ET DES JOURS FÉRIÉS

Avant 1760, les autorités de l'ancienne et de la Nouvelle-France ne furent pas, relativement à l'observance du dimanche et des jours fériés, aussi sévères que l'étaient celles de l'ancienne et de la Nouvelle-Angleterre.

En fait, on ne paraît avoir voulu empêcher que certains genres de commerce et les travaux manuels qui n'étaient pas urgents, sans cependant proscrire les amusements.

Par exemple, on n'obligea les cabaretiers à fermer leurs débits que durant les offices religieux. Hors ces heures, on pouvait y boire, manger, jouer aux cartes et au billard tout comme les jours ouvriers.

X X X

La première contravention consignée dans les archives judiciaires, concernant le sujet que nous traitons, est celle de Jean Le Duc, colon notable.

Résumons les pièces de ce procès qui sont rapportées dans l'*Annuaire de Ville-Marie*.

1663, 17 avril — A Monsieur le gouverneur (de Maison-neuve).

Messire Gabriel Souart, prestre, curé de la paroisse de ce lieu (de Ville-Marie) et commis par Mgr l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Pétré, vicaire apostolique de toute l'étendue de la Nouvelle France pour la maintenance des choses ecclésiastiques en ced. lieu. Et vous représente qu'il a eu advis que le nommé Jean le Duc, l'un de vos habitans, aurait ce jourd'hui, dimanche 15ème jour d'avril, contre l'exprès commandement de Dieu et de Sa Sainte Eglise et sans notre permission, fait travailler ses boeufs et charriaux, scandaleusement, et à la vue de beaucoup de personnes [au transport] du blé pour la milice de cette habitation; duquel cas commis, Je vous demande Justice, par amende et réparation que vous jugerez à propos.

G. Souart

Il est ordonné que le nommé Jean le Duc comparoistra demain à midy devant nous, pour estre jugé ce qu'il appartient

dra en présence ou absence. Faict à Ville-Marye, le 16ème jour d'avril 1663.

Mandons. Paul de Chomedey

(A. V. M. I. 439)

L'an 1663, et le dit jour, 16e avril, à la requête de M're G. Souart, ptre curé de la parr. de Villemarie, je commis au greffe et tabellionnage dud. lieu me suis exprès transporté au domicile de Jean le Duc... et parlant à sa personne, lui ai signifié ce document et donné assignation à comparoir demain 17e d'avril, à l'heure de midy pardevant M. le gouverneur.....

B. Basset

Le 17e avril, M. de Maisonneuve après avoir entendu Jean le Duc, le condamna en dix livres d'amende applicable au profit de l'église, ainsi qu'aux frais et lui fit défense de récidiver "sous plus grosses peines et punitions".

Le 18e avril — Benigne Basset signifia copie du jugement à le Duc et lui ordonna de payer comptant, ce qui était ordonné, à Charles Le Moyne, pour lors marguillier.

(A. V. M. I. 440)

Remarquons que dans sa plainte, l'abbé Souart dit que le Duc "a fait travailler..... sans notre permission".

D'où l'on peut inférer que permission aurait pu être accordée, si le délinquant avait démontré l'urgence au préalable.

Cette condamnation n'entacha pas la bonne réputation dont jouissait le sieur Le Duc puisque quelques mois après son procès il était élu marguillier de la paroisse.

X X X

En juillet 1667, Daniel Bialle, marchand huguenot, ayant fait décharger des marchandises un jour de fête "au mépris de notre religion", il fut arrêté sur l'ordre du juge Migeon de Branssat et condamné à 100 livres d'amende.

Le sieur Bialle porta appel de cette sentence au Conseil Souverain, (20 août 1667) prétendant que les marchandises ne lui appartenaient pas et qu'elles étaient la propriété du sieur de la Tour Loyer de Québec. Le Conseil permit l'appel.

Il y eut quelques condamnations d'aubergistes qui avaient toléré — par exception — que l'on but ou que l'on joua dans leur établissement pendant les offices.

Nous les avons déjà signalées dans le *Bulletin* ainsi que dans notre étude "*Auberges et cabarets d'autrefois* (1927).

Une chose qui peut étonner, c'est que les officiers de justice choisissaient les dimanches et les jours de fêtes pour s'assurer que les mesures étaient conformes aux étalons ou modèles adoptés.

A Québec, une ordonnance de l'intendant Raudot (22 août 1708), défend de vendre sur le marché de la basse-ville de Québec et d'étaler des marchandises à la porte de l'église Notre-Dame de la Victoire, *particulièrement pendant le service divin* (P.-G. Roy, *Inventaire des Intendants*, I, 64).

Dans la capitale de la Nouvelle-France, les pêcheurs pouvaient donc commercer avant et après messes et vêpres.

X X X

Deux ordonnances démontrent que certains habitants du gouvernement de Montréal voulurent de nouveau violer la loi. Ainsi, le 28 février 1688, le juge Migeon de Branssat défend d'atteler des boeufs ou des chevaux pour transporter leurs grains aux moulins les dimanches et les fêtes. Il ordonne même aux meuniers de tenir les portes de leurs moulins fermées ce jour là.

Le 25 avril 1712, le Conseil Supérieur refuse d'accorder aux cordonniers le privilège de recevoir les jours de fêtes et dimanches, les fournitures qui leur seraient apportées par les tanneurs.

X X X

L'abbé Faillon dans son *Histoire de la Colonie Française*, volume I, page 269, a donné un résumé des lois concernant l'observance du dimanche dans la vieille Angleterre au 17^e siècle.

On y était beaucoup plus sévère qu'au pays de nos aïeux. Il en était de même dans la Nouvelle Angleterre.

D'après la *Winston's Cumulative Encyclopedia*, voici quelques-unes des décisions adoptées par les magistrats du *Dominion of New Haven*, Connecticut, vers 1673, et qu'on a appelées les *Blue Laws*, de ce qu'elles furent imprimées sur du papier bleu.

“Personne ne pourra voter qui ne fréquente l'une des églises de sa localité. Tous doivent prêter le serment d'allégeance. La nourriture et le logement seront refusés aux hérétiques. Le dimanche, personne ne doit voyager, cuire des ali-

ments, balayer la maison, se couper les cheveux, se raser ou embrasser ses enfants.

“Quiconque portera des habits ornés de passementerie d’or ou d’argent de plus d’un shilling la verge, sera passible d’une amende. Quiconque apportera des cartes ou des dés dans le Connecticut paiera une amende de 5 louis. Défense de danser, de jouer d’un instrument de musique, à l’exception du tambour, de la trompette et de la guimbarde, etc.

En notre pays, il ne paraît pas y avoir eu d’amende ou de peine corporelle pour ceux qui n’assistaient pas aux offices religieux.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

L’abbé Périnault, compagnon de Châteaubriand (XXXVI, p. 704) — On a demandé, dans le *Bulletin* de novembre (p. 704), quel est ce Périnault canadien, qui fit le voyage d’Amérique avec Châteaubriand, en avril 1791. Ce n’est autre que l’abbé Joseph Périnault, né à Montréal le 2 juillet 1771, et fils de Jacques Périnault dit Lamarche, maître-maçon. Étant passé avec son père en France, il fit ses études à Tours d’abord puis au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Il n’était encore qu’étudiant en théologie lorsqu’il se décida de suivre M. Nagot, Sulpicien, qui allait fonder le nouvel établissement de Baltimore, et s’embarqua avec lui sur le même vaisseau qui portait Châteaubriand. M. Périnault, sujet du diocèse de Québec, obtint de son évêque la permission de terminer ses études de théologie à Baltimore. Il y était encore en juillet 1793 lorsque Mgr Carroll, de Baltimore, désireux de garder avec lui un prêtre français parlant l’anglais, demanda à l’évêque de Québec la faveur de lui accorder son exeat. Nous retrouvons cependant Monsieur Périnault à Montréal, l’année suivante. Il y est ordonné par Mgr Hubert, le 17 août 1794. Après avoir été deux ans à Longueuil, vicaire de Mgr Denault, alors coadjuteur, il fut curé de la Rivière-des-Prairies, de 1796 à 1806, du Sault-au-Récollet, de 1806 à 1816, de Kingston, dans l’Ontario, de 1816 à 1819, et, enfin, de Saint-Esprit, de 1819 jusqu’à sa mort, arrivée à Montréal, le 29 juin 1821.

Aeg. Fauteux

PAROLES DES SAUVAGES DE LA MISSION DE
PENTAGOUËT, PROCHE DE PEMKUIT, A
M. DE FRONTENAC (6 janvier 1691)

Ne soys point surpris, mon père, de ce que tu ne m'as point vu depuis longtems ; que cela ne te fasse point ainsy juger de moy ; n'est-ce pas que mon enfant penseroit ailleurs. Je ne saurois m'oublier de toy. Je pense toujours à toy. Mon ennemy et le tien qui à peine est à une journée de moy, m'occupe sans cesse. Voyla pourquoy tu ne me vois pas. Je n'ay point d'autre application que celle de luy faire la guerre, parce que tu as jugé à propos, mon père, que je fisse ainsy et que tu m'as dit : " courage mon enfant, sy ton ennemy et le mien te sollicite à faire la paix, ne te fies pas à luy ; sy tu le fais, tu es mort ; il te trompera. " J'ay sans cesse la vue sur toy, mon père, en qui je mets toute ma confiance et je n'ay point d'inclination plus forte que celle de faire ce que tu désires de moy.

Il est vray que je suis tout à faict pauvre. Je suis par exemple sans capotte, sans couverte, sans chemises, sans bas, sans bonnet, sans plomb, sans poudre, sans fèves et sans tabac, en telle sorte que sy je veux fumer quelques fois pour dissiper mon chagrin, je suis obligé de me servir de feuilles d'arbres, de bois et de tondre. Mais pour tout cela je ne perds pas courage ; n'importe que je soys ainsi dénué de tout. Je ne pense présentement à aultre chose qu'à faire la guerre, et sy j'avais encore de la poudre et du plomb tu ne me verrais pas présentement, et cela d'aultant plus que l'hyver m'est la saison la plus avantageuse pour faire la guerre, puisque dans ce tems notre ennemy commun est dispersé dans les habitations escartez. Je regrette la perte d'un tems sy précieux, et ce n'est que la seule extresme nécessité où je suis de plomb, de poudre, de fèves, de flèches, etc., qui m'oblige d'envoyer à Québec pour te prier très instamment, mon père, de vouloir m'en assister.

Au reste, je te dis, mon père, que quand bien mesme tu ne m'assisterois pas de poudre, etc., je ne laisserois

pas pour cela de continuer de faire la guerre, et sy je ne me trouve pas aultre chose, j'employerais mes chaudières et les os des bestes que je tueray à faire des flèches. Je dis bien plus que quand mesme l'Anglois se sera rendu maistre de Québec, je ne mettray jamais bas les armes que tu ne m'en aye donné l'ordre. C'est ce que j'ay déclaré cet automne dernier à l'Anglois lorsqu'il m'escrivit pour me solliciter de traiter avec luy de la paix. Je me souviens que lors de l'advertissement que tu m'avois donné, et sans me mettre en peine des menaces qu'il me faisoit de me perdre sans ressource, après s'estre rendu maistre de Québec, sy je ne voulois pas lui entendre, je luy répondis qu'il pourroit faire du pis qu'il pourroit, que je l'en défiais, et que je ne consentirois jamais à la paix que mon père qui est en Canada ne me dist de la faire. Je luy dis de plus, au sujet des menaces qu'il me faisoit de me perdre. " A ce que tu dis, Anglois, que tu me perdras sans ressources ; je conviens avec toy que tu pourras peut estre le faire, mais sçache que ma mort te coutera bien cher. Tu me dis cela parce que tu es nombreux ; encore bien que tu m'estimes méprisable, nous sommes pourtant bien toy et moy l'ouvrage de Dieu et nous sommes également sujets à la mort ; encore bien que tu sois résolu de perdre de fond en comble mon païs, je ne sçais pas sy tu ne périras pas ausy bien que moy que tu considères avec tant de mépris. " Fais moy la grace, mon père, de vouloir bien donner ordre à quelques uns des François qui sont auprès de toy de venir à Pentagouët pour traiter à la première fonte des neiges, et de venir au moins au nombre de six canots chargez de couvertes, capots, chemises, tabac, couteaux, poudre, plomb, etc., car il n'y aura pas un de tous ceulx qui sont icy qui aille à Québec, estant résolu de donner tout de bon contre l'Anglois et cela dans 3 mois au plus tard à compter de ce jour ; il veut dire du 30 janvier 1691. J'ay appris icy, mon père, que l'Anglois qui prit mon frère estoit fasché contre moy et l'accusoit de l'avoir tué. Je ne sçais pas d'où vient qu'il a pensé cela de moy. Mon père qui est ici pour m'instruire, qui me voit tous les jours et qui est témoin oculaire de-

puis deux ans de toutes mes démarches, peut rendre témoignage s'il est party un seul homme d'icy pour aller faire coup sur l'Iroquois mon frère. Il faut dire de mesme de mes confrères, qui demeurent à la rivière de Kénibequi, dont deux François du party de Mr Hertel qui y ont demeuré depuis le printems dernier jusques à maintenant peuvent connoistre et rendre témoignage sy les sauvages de cette dite rivière, mes confrères, qu'ils ont toujours accompagnez, ont esté en party et fait coup sur d'autres nations que celle des Anglois. Quoyque mon frère, qui pense sans raison sy mal de moy, je ne suis pourtant pas fasché contre luy et je ne laisse pas de l'aimer aussy véritablement que j'ay jamais fait par le passé. Je représente seulement le tort qu'a nostre frère qui pryé de m'imputer sans raison une chose de cette importance, affin que nostre père luy en fasse, s'il le juge à propos, telle réprimande qu'il trouvera bon de luy faire, luy remettant tous les justes ressentimens que je pourrais avoir, comme ces enfans qui cherchent les moyens et souhaitent toujours de vivre en bonne intelligence avec ses frères.

Réponse de M. de Frontenac aux Sauvages de la mission de Pentagouët (8 mars 1691)

Il arriva le 2^e de ce mois quelques sauvages Abénaquis de la mission de Pentagouët qui présentèrent hier à Monsieur le Comte de Frontenac leur parole en forme de mémoire, par laquelle ils le prioient de n'estre point surpris, etc., etc.

Monsieur le Comte leur répondit qu'il les remercioit de la bonne volonté qu'ils tesmoignoient et de la fidélité qu'ils avoient toujours eu pour les François; qu'ils voyoient bien que les Anglois n'avoient pas gagné grand chose devant Québec; qu'au contraire ils y avoient esté bien battus; qu'il ne croyait pas qu'ils se hazardassent à y venir avec sy peu de force et qu'il en attendoit de considérables de France qui apporteroient en mesme temps les secours nécessaires tant pour les François que pour les sauvages leurs alliez.

Qu'il avoit desjà envoyé à leur village des balles et de la poudre par des François; qu'il leur en donneroit encore et des

fers de flèches autant qu'ils pourroient en emporter; qu'aussytost que la navigation seroit libre, il dépescheroit une biscayenne par la mer et des canots par la rivière St Jean qui leur en porteroient encore et les marchandises dont ils témoignoient avoir besoin; et qu'à l'arrivée de la flotte de France, ils seroient puissamment secourus;

Qu'ils conservassent la bonne volonté où ils estoient et songeassent surtout à ne point se fier aux Anglois qui les tromperoient infailliblement comme ils avoient fait par le passé;

Qu'il ne les abandonneroit jamais, et qu'il espéroit que la suite de cette guerre répondroit à son commencement qui avoit esté assez heureux.

Il les congédia ensuite après les avoir bien traittez et donné en particulier quelque présent à chaque chef (1).

LOCATION D'UNE MAISON DE DLLE JEANNE
LEBER SISE A QUEBEC A CHARLES DE
MONSEIGNAT

Fut present Messire Charles Lemoyne Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Baron de Longueil et Lieutenant de Roi de Montréal lequel au nom et comme procureur fondé de procuration de Damoiselle Jeanne Leber, retirée au monastère des filles de la Congrégation Notre-Dame en cette ville, a reconnu et confessé avoir par ces presentes baillé et delaisé a titre de loyer et prix d'argent du premier jour de janvier, a Messire Charles de Monseignat, Conseiller du Roi, Greffier en chef au conseil souverain de Quebec et directeur general pour Messieurs les fermiers Generaux du domaine d'Occident, une maison consistant en un corps de logis, cave, salle, cuisine, chambre, cabinet et grenier audessus, sise en la basse-ville de Québec, rue Saint-Pierre, a la dite Damoiselle Jeanne Leber appartenant par partage des biens des successions de ses père et mère, (12 juin 1713).

(Documents Faillon AA, DD, page 647).

(1) Archives de la province de Québec.

UNE RENCONTRE DE BOURGEOIS DU NORD-OUEST

Dans la série des faits qui se rapportent au Champ de Mars de Montréal et dont j'ai commencé la publication dans le *Bulletin* sans m'astreindre à suivre l'ordre chronologique, il est une anecdote d'une originalité telle qu'on serait tenté de la classer parmi les fantaisies, si elle ne nous était racontée par un grave historien, M. Lawrence J. Burpee. Je cueille le texte dans la *Gazette* de Montréal, de 1924, et je le résume tant bien que mal.

Il s'agit d'une scène qui aurait eu pour acteurs deux négociants de pelleteries et pour théâtre la place publique consacrée aux évolutions des militaires et qui devenait un lieu de promenade où fréquentaient des gens de tout rang, lorsque l'heure des affaires et des exercices était passée.

X X X

L'action se passe entre 1812 et 1820.

Angus Shaw, de la Compagnie du Nord-Ouest, a vécu longtemps dans les "pays d'en haut" et les voyageurs ou trappeurs dont il avait gagné l'estime l'appelaient familièrement et par homonymie M. le Chat.

Ayant acquis de la fortune, Angus Shaw s'installe à Montréal et il épouse une demoiselle McGillivray, en 1802. De cette union naissent plusieurs enfants.

Certain jour, un voyageur, Louis Laliberté, s'amène, lui aussi en notre ville pour y passer l'hiver et jouir des commodités dont il a été privé depuis longtemps. Apprenant que son ancien bourgeois est marié et qu'il demeure à Montréal, Laliberté imagine qu'il doit le saluer. Pour ce, l'endroit le plus propice ne peut être que le Champ de Mars, puisque c'est le rendez-vous habituel de la bonne société.

Notre voyageur s'y rend et bientôt aperçoit M. Shaw qui fait les cent pas avec une couple d'officiers de la garnison.

Tout joyeux, Laliberté court vers son patron de jadis et s'exclame chaleureusement :

— Cher Monsieur le Chat, comment vous portez-vous ?

— Très bien, Louison, répond l'interpelé, en souriant.

— Et comment va Madame la Chatte ?

— Bien Louison, elle est très bien.

— Et les petits chatons aussi ? continua Laliberté sans s'apercevoir qu'il disait des incongruités.

M. Shaw était à la limite de sa patience, car il avait remarqué l'effort que faisaient ses amis pour ne pas s'esclaffer.

Néanmoins, il réplique que les chatons sont bien, puis il invite le vieux voyageur à lui rendre visite, et s'éloigne.

Ce brusque départ interloqua Laliberté qui n'était pas un type ordinaire. De son mariage avec une sauvagesse, il était père de plusieurs filles, dont trois avaient épousé des magnats de la fourrure. Très fier de ses alliances, il fut indigné d'être traité cavalièrement par le sieur Shaw. Aussi adopta-t-il une manière excentrique de montrer son ressentiment.

Il commanda un habit de fin drap vert avec boutons d'argent, un gilet de velours rouge, un pantalon bleu ciel garni de soutache, une paire de hautes bottes allemandes, agrémentées d'un gland d'or et dont les talons étaient ferrés d'argent. Enfin, pour compléter, il ajouta un chapeau à plume et une ceinture de soie.

Ainsi costumé, ayant une blague à tabac richement ornée, fixée au côté gauche, à la mode des trappeurs, et fumant un grand calumet dont il supportait le fourneau de sa main, Laliberté se rendit au Champ de Mars, un jour de parade militaire.

Apercevant M. Shaw en compagnie de dames et de messieurs, il s'en fut à lui et l'apostropha ironiquement :

— Ah ! Ah ! M. le Chat, regardez mon habit, voyez-vous mes boutons ? En avez-vous des pareils ? Ah ! Ah ! M. le Chat, examinez mes bottes, elles sont ferrées d'argent. Je suis le beau-père de M. de Dinwill ; M. Mackenzie est mon gendre et je me sacre de tous les chats et de toutes les chattes !!!

Et le bon vieux, persuadé qu'il s'était vengé de formidable façon, quitta le Champ de Mars avec hauteur à l'ébahissement amusé de ses concitoyens.

E.-Z. MASSICOTTE

LE GRAND CRUCIFIX DE N.-D. DE MONTREAL

Il est vieux de près de deux siècles, et est encore accolé au mur dans la salle paroissiale de l'église, sous la chapelle de N.-D. du Sacré-Coeur.

La Bibliothèque Canadienne nous apprend qu'il est l'oeuvre de Labrosse, sans prénom ni date précis; et M. E. Vaillancourt, dans *Une Maîtrise d'Art en Canada*, mentionne que trois générations de Jourdain dit Labrosse furent maitresculpteurs.

Mais, l'archiviste de la Province de Québec, publiant, dans son dernier rapport la vie de madame d'Youville, par Antoine Sattin P.S.S., est explicite.

"Un citoyen honnête de la ville, Antoine la Brosse, sculpteur de profession, homme d'une vie exemplaire, avait fait don à l'église de la paroisse d'un crucifix d'une grandeur humaine qu'il avait travaillé de ses mains, pour y être placé en signe de salut. Au jour marqué, le clergé suivi d'un nombreux concours, alla processionnellement le chercher, au chant des hymnes et des psaumes, pour être ensuite placé audessus du grand autel, exposé aux regards de tout le peuple; on le voit encore de nos jours dans la nouvelle église. L'appareil de cette cérémonie religieuse fut un spectacle des plus attendrissants" (1)

M. Sattin fixe cet évènement dans le cours de l'année 1738.

D'après la narration de M. Sattin, l'esprit de religion de Labrosse fut le mobile qui l'engagea à consacrer son art et son travail à la gloire de Dieu. Mais une autre version, qui n'enlève pas le mérite et l'oeuvre du sculpteur, s'accrédite à l'origine primordiale du grand crucifix. Monsieur Daniel (1820-1908) qui fut pendant plus de soixante années le témoin fidèle des oeuvres de la paroisse, sur celle-ci nous a rapporté un jour la tradition suivante : une dame de l'Isle Jésus, en accomplissement d'un voeu, aurait chargé le maître-sculpteur de l'époque de parfaire cette oeuvre monumentale et en aurait fait don à l'église la plus notoire de la même époque.

M. Sattin, en donnant la dimension "d'une grandeur humaine", a bien pu être illusionné par la distance, vû que la

(1) *Arch. P. Q.*, 1928-1929, page 398.

statue mesure huit pieds et quatre pouces de hauteur, et sept pieds et huit pouces d'envergure des bras.

Des observateurs, que nous avons souvent consultés, sont obligés d'avouer qu'au point de vue anatomique, l'objet, sans être un chef d'oeuvre absolu, est des mieux rendu, et que l'expression est digne d'admiration. D'autres, qui se piquent de larges vues, sont plus sévères. Le sculpteur, burinant un Christ mourant et implorant son Père, a bien rendu l'attitude de la prière dans la tête, penchée à droite, en arrière et dans le regard élevé au ciel.

Et l'artiste aurait du juger que cette belle expression de la figure perd de son mérite, quand elle ne peut être aperçue et admirée à distance et à hauteur; et il aurait du faire un Christ mort, la tête penchée en avant, mieux aperçu par les spectateurs.

Le grand crucifix fut peint en blanc par Labrosse lui-même, qui employa 5 livres de blanc de céruse, à 15 sous la livre, et un pot d'huile de lin valant 5 lbs; puis fut suspendu au dessus du maître-autel. Son installation exigea 195 livres de fer, acheté chez Pierre Gamelin à 22 sous la livre (1), et le forgeron Parant s'acquitta de l'ouvrage pour 16 lbs 15 sous.

Dans l'inventaire minutieux des biens meubles et immeubles de l'Eglise, fait en 1792, il est mentionné à la page "Dans le sanctuaire, — Un grand crucifix pendant de la voûte jusqu'à la tribune."

En mars 1793, il fut acheté "neuf aunes d'étoffe violette pour couvrir le grand Christ."

La démolition de l'ancienne église que M. Sattin avait appelée "la nouvelle", nécessita l'abandon de l'endroit que le grand crucifix occupait depuis 92 ans, et son installation dans l'église actuelle, en 1830.

Dans l'inventaire de 1843, il est fait mention "d'un grand crucifix en bois valant 20 louis."

Dans les délibérations des marguilliers, le 7 mai 1887, il fut question une première fois de placer sur le comble du toit de l'église, en arrière et en face du fleuve, le grand crucifix en bois, qui était autrefois dans le premier jubé de droite,

(1) Compte-rendu de Pierre Guy, marguillier.

vis-à-vis la chaire; lequel est très ancien et compte environ 150 ans d'existence.

La tradition veut, qu'à cette époque, le crucifix était installé encore au premier jubé, non en face de la chaire, mais au bout extrême, sur un même plan que le maître-autel.

Ce fut le 15 janvier 1892, qu'il fut définitivement décidé de le placer sur le toit de l'église, face au fleuve.

Le 4 juillet 1894, il fut délibéré de couvrir en cuivre le crucifix avec sa croix, dans le but de les préserver contre les morsures du temps. Huit jours plus tard, considérant une soumission de MM. Lefrançois & Laperle qui demandaient \$650.00 pour accomplir ce tel ouvrage, le comité des fabriciens dédaignait l'entreprise, et autorisait le curé à faire descendre le crucifix, quand il le jugerait à propos.

Dix années se passèrent, pendant lesquelles le crucifix, dont la nature de fabrication ne pouvait résister aux intempéries, avait pourtant résisté.

Mais il menaçait ruine, et un jour ou l'autre il devait s'effondrer.

Le 17 mai 1904, il fut décidé dans le but d'éviter un accident qui paraissait imminent, de descendre du toit le crucifix voué à la destruction.

L'opération était délicate et dangereuse. Les câbles métalliques, qui le retenaient en place furent enlevés un à un. Tout le bois, croix et Christ, furent divisés en pièces, et le corps fut scié en trois tronçons.

Les débris, déposés dans la cave, furent destinés à une complète combustion, parce que l'objet avait été béni.

Heureusement, un contre-maitre eut l'initiative de rassembler et de juxtaposer les pièces, et par ce moyen sut conserver la vieille et précieuse relique.

O. LAPALICE

UN MOT DE THIERRY

Aveugle et souffrant sans espoir, et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui, de ma part, ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les puissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé même, c'est le dévouement à la science et à l'histoire.

Augustin Thierry

NOTES SUR L'ANGUILLE

(Suite et fin)

La seigneurie de Lauzon, par exemple, ne fut exploitée pendant au delà de quarante ans, que pour la pêche à l'anguille. Ils sont rares les colons de Québec qui n'ont pas tendu sur le front de ce vaste domaine les longues clayes dont parle Charlevoix. Les Jésuites, pour leur part, en face même de la capitale, à un endroit qui porte encore le nom de *Pointe des Pères*, possédaient une pêche qui fut renommée de tout temps. A l'embouchure du Saut de la Chaudière de même qu'à l'entrée de la rivière Etchemin, on faisait des pêches en quelque sorte miraculeuses. Un jour qu'un bon Frère y allait relever ses filets, les Iroquois faillirent lui firent un mauvais parti. Tel est pris qui croit prendre.

Quand les défrichements commencèrent sur cette terre domaniale, les colons voulurent reprendre possession des grèves que les pêcheurs d'anguilles avaient jusque-là exploitées. Cette juste revendication donna naissance à un gros procès. Il fut décidé que les habitants de Québec devaient laisser aux défricheurs le droit de pêche. Pour se dédommager les seigneurs de Lauzon exigèrent de leurs censitaires la dixième partie de l'anguille qu'ils pouvaient prendre dans une année. Cette anguille devait être bien salée et conditionnée et le seigneur fournissait le sel et les barriques. Ce fut le plus clair revenu de la seigneurie de Lauzon pendant un siècle.

Pendant un siècle aussi, l'anguille fut comptée comme une monnaie courante. Il n'y a guère de transactions parfaites à cette époque où il ne soit pas stipulé que le paiement sera fait en anguille. Recherchée comme nourriture, mise en usage par les négociants à l'égal des monnaies de valeur, l'anguille devint un objet de commerce considérable. On en emporta même des chargements de navires aux îles d'Amérique, (1) tout comme les pêcheurs font aujourd'hui de la morue.

X X X

Du temps des Français, on était sous l'impression que l'anguille descendait du lac Ontario (2).

(1) La Potherie, I, 183.

(2) Ibid. Charlevoix.

“Il y a aux environs de ce lac des marais pleins de vase de douze à quinze pieds de profondeur, écrit la Potherie : les grandes eaux les en font sortir et elles descendent vers les îles Toncata, (1) qui en sont aussi toutes bordées; elles se tiennent ensemble et font des mers grosses comme des muids : les courans du lac les entraîne insensiblement dans des rapides, et lorsqu'elles sont dans le fleuve elles se répandent de toutes parts.....”

Charlevoix raconte la même légende sans cependant y ajouter autant de foi.

La pêche à l'anguille se faisait surtout depuis Québec jusqu'aux Trois-Rivières (2). On pêchait sur ce parcours des quantités prodigieuses, mais il n'y avait pas d'endroit où elle était plus abondante, au dire de la Potherie, qu'au Platon, à Ste-Croix et à Lotbinière. En ces endroits un habitant pouvait en prendre quelquefois trois milliers à une marée.

Pour expliquer la grande abondance de ce poisson entre Québec et les Trois-Rivières, Hennepin et Charlevoix disent que les marsouins blancs lui donnaient la chasse au-dessous de la capitale et qu'il était obligé de rebrousser chemin.

Vers 1721, on établit deux pêches de marsouins au-dessous de Québec, l'une dans la baie St-Paul et l'autre à Kamouraska.

“Ces pêches, dit Charlevoix ont occasionné un inconvénient qui fait crier le peuple, c'est qu'elles ont beaucoup diminué celle des anguilles, laquelle est une grande ressource pour les pauvres habitants. Car les marsouins se trouvant inquiétés au-dessous de Québec, se sont retirés ailleurs et les anguilles ne trouvant plus sur leur passage ces gros poissons qui les obligeaient de rebrousser chemin, descendent le fleuve sans obstacles, d'où il arrive qu'entre Québec et les Trois-Rivières où l'on en prenait une quantité prodigieuse tous les ans, on n'en prend presque plus.

A l'époque où Charlevoix et la Potherie écrivaient les moeurs de l'anguille n'avaient pas encore été étudiées.

Le P. Jésuite de Smet, rendu presque aux confins des terres australes, où il croyait que jamais aucun chrétien n'avait

(1) Près de Kingston.

(2) La Potherie, Labontan.

pénétré avant lui, y trouva à son grand étonnement un canadien qui l'avait précédé. On peut dire que l'anguille a l'humeur voyageuse du Canadien. Quelque part que l'on aille sur la terre d'Amérique, on est sûr de la retrouver. Elle est répandue dans les eaux douces et salées. Fleuves, rivières, lacs, marres innommées ont connu son passage. Des pêcheurs de truites l'ont trouvée au bout de leurs hameçons dans les lacs les plus lointains et les plus sauvages des Laurentides. Les habitants de la Beauce la pêchent dans la rivière Chaudière comme ceux du lac Témiscamingue ou de la baie de Fundy. Nous en avons vue dans les fossées à demi comblées de la cité détruite de Louisbourg où les officiers de la garnison les nourrissaient comme on faisait jadis des oies du Capitole ou encore aujourd'hui des carpes de Fontainebleau.

Ce don d'ubiquité, tout extraordinaire qu'il puisse paraître, existe cependant. L'anguille peut effectuer de véritables migrations en traversant des espaces considérables pour aller trouver les eaux qui lui conviennent le mieux.

Pour ceux qui ont fait la pêche à ce poisson gluant et visqueux, ils savent quelle tenacité de vie il possède. On peut le couper en quatre ou cinq morceaux que les tronçons semblent vivre encore, comme ceux du scorpion, de la couleuvre et du serpent. C'est même une croyance populaire qu'une anguille tailladée en pièces peut resoudre ses anneaux et former un corps compact.

Au contraire des autres poissons qui meurent presque au sortir de l'eau, l'anguille peut vivre longtemps dans l'herbe ou la terre humide. Tous les ans, au printemps, quand arrive la saison du frai, on peut voir des myriades de petites anguilles remonter le fleuve en colonnes serrées. Elles se divisent en arrivant au confluent des rivières, remontent les cours d'eau, franchissent les courants et les rapides et même les pentes les plus abruptes. C'est surtout la nuit et par des temps couverts que les anguilles voyagent. Le jour, elles se blottissent dans les touffes d'herbes.

Ces migrations expliquent l'apparition ou la disparition subite des anguilles dans les eaux sans aucune communication avec les rivières, dans des lacs intérieurs situés quelquefois à une très grande distance.

Un sportsman qui a l'habitude de fréquenter la rivière Sainte-Marguerite, affluent poissonneux du Saguenay, nous a raconté l'étrange spectacle dont il fut le témoin un jour.

C'était vers la fin d'août. Il se trouvait campé sur une langue de terre, de deux cents pieds de large environ, qui fait la séparation entre la rivière Ste-Marguerite et un petit lac de l'intérieur. Un soir un peu brumeux et humide, il aperçut tout-à-coup une anguille qui, sortant de la rivière, se glissa sur le sable du rivage de toute sa longueur, puis entra sous l'eau. Une autre la suivit qui prolongea de quelques pieds le sentier limoneux que sa devancière venait d'ébaucher. Et ce fut comme cela une procession d'anguilles se succédant les unes aux autres jusqu'à ce que la langue de terre fut traversée par une sorte de tranchée jusqu'au lac. Une fois la voie ouverte, ce fut comme sur le pont d'Avignon, toutes les anguilles y passèrent. Ce défilé dura une partie de la nuit.

Les anguilles comme les oiseaux ont leurs migrations. Elles laissent les eaux du fleuve pour venir frayer dans ces parages lointains.

Ce lac, aimé de l'anguille, se divise par un mince filet d'eau dans les flots du Saguenay. Chose extraordinaire, on dit que les anguilles une fois la saison de frai passée, au lieu de reprendre la voie de terre, redescendent à la mer par ce mince filet d'eau.

Plusieurs nous ont assuré avoir vu de semblables immigrations à la tête de la rivière à Mars. Il n'y a pas de doute que ce phénomène doit se reproduire en plus d'un endroit. Un pêcheur attentif pourrait l'étudier sur place.

x x x

Nos ancêtres qui étaient plus scrutateurs et plus studieux que nous le sommes, avaient une vague idée de ces migrations.

Nous avons remarqué sur une carte du territoire du Saguenay dessinée par Bellin (1) un chapelet de lacs en arrière de la Malbaie auxquels il donna le nom de *lacs à l'anguille*.

Ces lacs sont séparés par d'étroites bandes de terre en travers desquels courent des lignes pointillées avec la légende *Portage à l'anguille*.

(1) Voir Charlevoix, III, 64.

Ayant voulu contrôler cette indication singulière, nous écrivîmes au curé de Saint-Urbain qui nous apprit qu'en effet il y avait dans sa paroisse deux ou trois mares, éloignées de la rivière du Gouffre de près de cinquante arpents. Ces mares forment un lac de douze à quinze arpents de longueur sur deux ou trois de largeur qui communique à la rivière du Gouffre par un ruisseau. Quand vient le printemps, c'est par ce ruisseau que l'anguille monte de la mer dans le lac. Elle en descend vers la fin d'août ou au commencement de septembre. Autrefois on tendait en ces endroits des espèces de nasses ou coffres à anguilles et on en prenait en assez grande quantité; quelques uns faisaient aussi cette pêche à l'hameçon.

On a remarqué que les anguilles étaient moins nombreuses à la descente qu'à la montée. Cette diminution semble à première vue extraordinaire quand on sait que ces poissons sont allés déposer leur frai dans le lac. Elle est aisée cependant à expliquer. C'est qu'une bonne partie des immigrants qui ont monté la rivière du Gouffre font évidemment portage à travers des lacs de l'intérieur et redescendent à la mer par les rivières qui se jettent dans le Saguenay. Les dires des pêcheurs de la rivière à Mars se trouvent donc justifiés.

L'anguille a ainsi, dans l'intérieur des terres, des endroits privilégiés, où elle aime à se reposer des fatigues et des émotions de la mer.

La rivière aux Perles, qui traverse le village de Kamouraska, est un des sentiers favoris suivi par ce poisson. Les habitants de l'endroit le savent, et lui tendent des embûches qui sont souvent funestes. Cette pêche à l'anguille est une des curiosités de l'endroit.

A la mi-août quand les foins sont coupés et que des champs monte la bonne odeur des fenaisons, les fermiers qui habitent les bords heureux de la rivière aux Perles jettent en travers du courant une digue de cailloux en forme de croissant. Au centre de ce barrage, ils ménagent une ouverture où se dresse l'embûche. C'est la *bourrole*, espèce de ruche au sommet tronqué, faite de harts de coudriers ou d'aunes fortement entrelacés, par où coule un même filet d'eau.

La *bourrole* est reliée par une espèce de col de corne qu'on appelle l'*ansillon* à un coffre oblong. L'anguille se

glisse à travers ces escarpes et contre escarpes jusqu'à ce qu'elle arrive au coffre où elle trouve son cercueil. Une fois rentrée là elle n'en peut plus sortir. Les pointes des harts qui terminent l'orifice de cette machine ingénieuse forment une barrière hérissée qu'elle n'ose pas franchir.

La *bourrole* et l'*ansillon* sont des mots du terroir. On dit qu'en France ce genre de pêche est connu sur la Loire où l'on appelle les engins des *bossels*.

Ansillon est peut-être un dérivé du mot français *ansière*, filet que l'on tend dans les anses.

La *bourrole* doit être ce que l'on appelle là bas une *anguillère*: vanne placée dans une petite rivière, au-dessous de laquelle on pratique un coffre où se prennent les anguilles quand l'eau est trouble.

Mais les mots importent peu. Quand il faut causer de pêche et de chasse au Canada, et que l'on n'a pas en France d'opérations similaires, pourquoi répudier les expressions reçues parmi les nôtres.

L'historien Charlevoix, ayant à parler de notre pays, disait sans scrupule :

“Nous sommes dans un nouveau-monde, il ne faut pas exiger que nous y parlions toujours le langage de l'ancien, et l'usage, contre lequel on ne raisonne point, s'y est mis en possession de tous ses droits”.

Des malins pourront juger que le bon Charlevoix, dont le style est quelquefois un peu diffus et prolix, voulait désarmer d'avance les critiques de l'avenir. Mais quand il aurait caché quelqu'anguille sous roche, ses raisons ne nous en paraissent pas moins justes et dignes d'être méditées.

Les pêches à l'anguille ont donné à plusieurs dans le comté de Kamouraska une modeste aisance. L'opération était facile, coûtait peu de temps et point d'argent et rapportait des bénéfices assurés. Il n'y avait guère que les rats musqués, qui, de temps à autre, se hasardaient à faire concurrence, en prenant d'assaut les bastilles destinées aux anguilles, mais le désastre était vite réparé.

L'anguille est encore une source de bons revenus pour plusieurs localités des environs de Québec. On en apporte sur les marchés de la ville, pour être mangé à l'état frais, on en sale, on en fume des quantités considérables. Elle entre en-

core pour une grande part dans le régime alimentaire des populations du St-Laurent inférieur.

A Beaumont, on a un système ingénieux pour conserver les anguilles à l'état frais pendant toute une saison d'été, aussi les pêcheurs de cette localité sont-ils en renommée à cause de la qualité de leurs denrées.

Mais quelle différence entre les pêches d'aujourd'hui et celles de jadis? Nos rivières ont été dépeuplées avec la plus grande imprévoyance. Les eaux du Saint-Laurent étaient les plus poissonneuses du monde. C'est à peine si on peut suffire maintenant à la consommation locale.

L'anguille, poisson très nourrissant, à la chaire saine, aimé du pauvre, a été pour nous une manne inépuisable. Au moment même où les étrangers font son éloge et reconnaissent son mérite, elle tend à disparaître. Faut-il que M. Denard ait fait son éloge funèbre devant la Chambre de Commerce de Paris?

Nos gouvernants cherchent à multiplier le saumon, poisson du riche et du sport. Pourquoi n'en feraient-ils pas autant pour sa commère l'anguille? Sa reproduction est chose facile. Ce poisson très prolifique, vorace et doué d'une puissance digestive très énergique, grossit très rapidement dans les eaux qui lui conviennent. Il est prouvé par l'étranger que les flots du Saint-Laurent sont la patrie naturelle de l'anguille.

Il y a deux ans l'anguille était inconnue dans le Danube. Au printemps de 1889, une société de pêche ayant son siège à Galatz résolut d'enrichir le grand fleuve de cet excellent poisson, en utilisant l'alevin qu'on trouve en grande abondance sur la côte ouest du Scheleswig.

Dans le courant de septembre, 500,000 alevins pris aux environs d'Ottawa, puis transportés par chemin de fer et en poste jusqu'à la rive roumaine, ont été confiés aux eaux du Danube. Le développement de ces alevins a dépassé toutes les espérances.

Pourquoi ne pas tenter semblable essai dans les eaux du Saint-Laurent! Ne laissons point périr un poisson qui n'a pas son supérieur au dire d'un connaisseur autorisé et qui peut être pour nous une source de richesse (Tirée des notes de J.-Edmond Roy).

OU ET QUAND MOURUT M. DE CLÉRIN

En 1926, nous avons publié dans le *B. R. H.* (p. 319) sur la carrière de Gille Denis D'Estienne Du Gué de Clérin, un article que nous terminions en demandant aux chercheurs de nous aider à trouver où et quand mourut le susdit de Clérin, vu que Tanguay fournissait une date manifestement erronée.

Par la suite, M. Placide Gaudet (1917, p. 64), M. Régis Roy (1926, p. 689) et M. Aegidius Fauteux (1927 p. 255) ajoutèrent diverses informations sur le personnage. Le patient bibliothécaire de Saint-Sulpice signala même que, d'après Laffilard, le Sr de Clérin serait mort en 1719.

Cette dernière date nous a mis sur la bonne piste; nous avons enfin relevé l'acte de sépulture du sr de Clérin et le voici :

Registre de Notre-Dame de Montréal,

“Le vingt quatrieme jour de fevrier de l'an mil Sept cent dix neuf a été inhumé dans le Cimetière de ville Marie le corps de Mr Etienne dubourget ecuyer Sieur de clairin aide major de la place et lieutenant d'une compagnie du detachement, de la marine de la paroisse (un blanc) diocèse du (un blanc) âgé de Soixante cinq ans environ, temoins Mr Bouffandeau et Mr Blondeau marchand. Signé.

Bouffandeau prêtre

Blondeau

Rangeard prêtre”

Et puisque nous en avons l'occasion joignons les autres notes que nous avons recueillies depuis 1916.

Adhémar, 10 août 1690 — Donation à cause de mort par le Sr de Clérin à Jeanne LeSelle.

Adhémar, 19 avril 1691 — Obligation audit Sr de Clérin par la veuve LeSelle du Clos.

Adhémar, 20 avril 1691 — Contrat de mariage de Denis de Clérin.

Adhémar, 29 juillet — Concession par M. Dollier de Casson à Denis d'Estienne de Clérin d'un emplacement, rue S-Paul, vis-à-vis Paul Bouchard & M. Hatanville.

Adhémar, 30 juillet, 1693 — Déclaration de J.-B. Denis à M. de Clérin.

En 1721, la maison et les meubles de dame de Clérin furent consumés au cours du grand incendie qui ravagea le vieux Montréal. Comme la veuve n'était pas riche et qu'elle avait charge de quatre enfants, elle soumit à l'intendant et au gouverneur de la Nouvelle-France, un placet pour demander de l'aide, alléguant qu'elle était réduite "à une extrême misère". Ce placet fut envoyé en France et référé à M. le Régent. (*Documents historiques* I, 187).

E.-Z. MASSICOTTE

LA DEFAITE DE BRADDOCK

Braddock avait toujours dit
Qu'il viendrait, chose bien sûre
Pour attaquer Pécaudit,
 Turelure,
Et renverser la clôture,
Robin turelure lure.

Dumas avec Ligneris
Ont voulu voir sa figure
Et l'ont mis même au défi
De soutenir la gageure.

Aussitôt deux mille Anglais
Se sont mis tous en posture;
Mais nos Hurons et Français
Ont fait voler leur coiffure.

Quinze cents sur les chemins
Ont trouvé la sépulture,
Les Outtawais algonkins
Leur ont donné la tonsure.

Ils ont laissé après eux
Fusils, poudre sans mesure,
Ainsi nous les attendons
Avec leur propre armure.

Ils nous ont abandonné
Leurs chariots et leurs montures
S'ils reviennent en ces lieux,
Nous leur paierons leurs voitures.

Nous annonçons à Vaudreuil
Cette triste déconfiture;
Il leur en marque son deuil,
Turelure,
A la pointe de la chevelure
Robin turelure lure. (1)

LA FAMILLE BROUILLET-LAVIOLETTE

Sous le titre *Les Bernard-Brouillet ou Esquisses historiques du pays canadien-français*, la librairie Beauchemin vient de publier le premier fascicule de toute une série de brochures sur l'histoire généalogique des Bernard-Brouillet.

Le premier Bernard-Brouillet, Michel Brouillet, était originaire du bourg de Gouex, près Poitiers. Il vint ici comme soldat et épousa, à Chambly, en novembre 1670, Marie Du Bois, originaire de Lisieux.

L'HOMME DE PEINE

“Dans quelle administration, dans quelle entreprise n'a-t-on pas trouvé, à côté du maître qui paraît, l'artisan ignoré; sous le chef qui commande, l'humble manoeuvre; près de l'homme des honneurs, celui qui les gagne : l'homme de peine ?

R. P. Duchaussois (*Aux Glaces Polaires*, p. 137).

(1) Raunié (Emile) : *Chansonnier historique du XVIIIe siècle*, tome 7. pp. 249-251. (Communiqué par M. Aegidius Fauteux).

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL
DU DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

—
Catholiques

- St-Cuthbert, 1770 à 1929 incl.
Berthier-en-Haut, 1723 à 1929 incl. (les années 1777 à 1885 incl., 1734 à 1750 incl. manquent).
St-Viateur d'Anjou, 1909 à 1929 incl.
St-Barthélemy, 1828 à 1929 incl. (l'année 1901 manque).
St-Zénon, 1887 à 1929 incl.
St-Michel-des-Saints, 1863 à 1929 incl.
Lavaltrie, 1749 à 1929 incl. (les années 1763 à 1885 incl., 1792 manquent).
Lanoraie, 1735 à 1929 incl., (les années 1739 à 1750, 1763 à 1785 incl., 1792 manquent).
St-Damien de Brandon, 1867 à 1929 incl.
St-Gabriel de Brandon, 1839 à 1929 incl.
St-Edmond, 1892 à 1929 incl.
Isle-du-Pas, 1709 à 1929, incl.
St-Norbert, 1847 à 1928 incl. (l'année 1929 manque).
Lachenaie, 1683 à 1928 incl. (les années 1699, 1700, 1701, 1709, 1711, 1715 à 1721 incl., 1929 manquent).
St-Guillaume, 1916 à 1927 incl.
Sacré-Coeur de Crabtree, 1921 à 1929 incl.
Repentigny, 1681 à 1929 incl. (les années 1706, 1707, 1879 manquent).
St-Ignace-de-Loyola, 1895 à 1929 incl.
St-Joachim, 1915 à 1929 incl.
St-Lin, 1835 à 1929 incl.
St-Roch, 1787 à 1929 incl. (les années 1791, 1792, 1795 manquent).
L'Epiphanie, 1857 à 1929 incl.
L'Assomption, 1748 à 1929 incl., (les années 1772 à 1783 incl. manquent).
Charlemagne, 1910 à 1928 incl. (les années 1921, 1927, 1929 manquent).
St-Gérard de Magella, 1907 à 1929 incl.

- Vaucluse, 1904 à 1906 incl.
Ste-Marie-Salomée, 1888 à 1929 incl.
St-Liguori, 1853 à 1929 incl.
St-Henri-de-Mascouche, 1761 à 1929 incl.
St-Paul-l'Ermite, 1857 à 1929 incl.
St-Sulpice, 1718 à 1929 incl. (les années 1733 à 1744 incl., 1753 à 1756 incl., 1770 à 1775 incl., 1777 à 1783 incl., 1785 à 1792 incl. manquent).
St-Théodore de Chersey, 1858 à 1929 incl.
St-Alexis, 1852 à 1929 incl.
Ste-Julienne, 1849 à 1929 incl.
St-Ésprit, 1808 à 1929 incl.
St-Jacques, 1774 à 1929 incl. (les années 1796 à 1803 incl. manquent).
St-Patrick de Rawdon, 1837 à 1929 incl.
St-Calixte, 1854 à 1929 incl. (l'année 1923 manque).
St-Paul, 1786 à 1929 incl. (les années 1789, 1793, 1808, 1809 manquent).
St-Thomas, 1841 à 1929 incl.
Notre-Dame de Lourdes, 1925 à 1929 incl.
St-Émile, 1889 à 1929 incl. (les années 1891 à 1897 incl. manquent).
St-Donat, 1873 à 1929 incl.
L'Ascension, 1904 à 1911 incl.
Notre-Dame de la Merci, 1891 à 1929 incl.
Ste-Mélanie, 1832 à 1929 incl.
Ste-Émilie, 1870 à 1929 incl.
St-Jean-de-Matha, 1855 à 1929 incl.
St-Félix-de-Valois, 1843 à 1929 incl.
St-Cléophas, 1897 à 1929 incl.
Ste-Elizabeth, 1802 à 1929 incl.
Ste-Béatrix, 1861 à 1929 incl.
St-Alphonse de Rodriguez, 1844 à 1929 incl.
St-Pierre de Joliette, 1916 à 1929 incl.
St-Côme, 1867 à 1929 incl.
St-Ambroise, 1839 à 1929 incl.
Kildare, 1832.
St-Philippe de Kildare, 1833 à 1838 incl.

- Joliette, 1864 à 1929 incl.
Village de l'Industrie, 1843 à 1863 incl.
Hôpital St-Eusèbe, 1907 à 1929 incl. (l'année 1926 man-
que).
St-Agricole, 1908 à 1929 incl.
Ste-Marcelline, 1928 et 1929.

Protestants

- Episcopal Congregation — Rawdon, 1832 à 1846 incl.
Episcopal Congregation — Mascouche, 1841 à 1848 incl.,
1857, (les années 1849 à 1856 manquent).
Episcopal Congregation — Berthier, Kildare et Maski-
nongé, etc., 1824 à 1828 incl., 1830 à 1834 incl.
(l'année 1829 manque).
Methodist Church — Mascouche, 1896, 1897, 1900 à
1910 incl., 1914 à 1920 incl., 1922 à 1925 incl. (les
années 1898 à 1899 incl., 1911 à 1913 incl., 1921
manquent).
Methodist Church — Rawdon, 1838, 1839, 1842 à 1848
incl., 1850 à 1883 incl., 1885 à 1890 incl., 1893, 1894,
1896 à 1898 incl., 1900 à 1902 incl., 1907 à 1917
incl., 1922 à 1924 incl. (les années 1840, 1841, 1849,
1884, 1891, 1892, 1895, 1899, 1903 à 1906 incl.,
1918 à 1921 incl. manquent).
Grace Church — Mascouche, 1855, 1856, 1858 à 1872,
1874, 1875, 1878 à 1881, 1890 à 1917, 1919 à 1929
incl. (les années 1857, 1873, 1876, 1877, 1882 à
1889 incl., 1918 manquent).
Church of England — Rawdon, 1820 à 1831 incl., 1847,
1848, 1852, 1865, 1866, 1872, 1873 à 1918, 1920 à
1929 incl. (les années 1832 à 1846 incl., 1849 à 1851
incl., 1853 à 1864 incl., 1867 à 1871 incl., 1919 man-
quent).
Church of England — Berthier-en-Haut, 1855, 1856,
1858, 1860 à 1870, 1873 à 1880, 1897, 1898, 1901,
1905 à 1907, 1918, 1919, 1928 (les années 1857,
1859, 1871, 1872, 1881 à 1896 incl., 1900, 1902 à

- 1904 incl., 1908 à 1917 incl., 1920 à 1927 incl., 1929 manquent).
- St-James's Mission — Berthier, 1871, 1883 à 1896 incl., 1899, 1900, 1902, 1904, 1910, 1911, 1912, 1914 à 1917 incl., 1920 à 1924 incl. (les années 1872 à 1882 incl., 1897, 1898, 1901, 1903, 1905 à 1909 incl., 1913, 1918, 1919 manquent).
- Church of England—Ramesay, 1901 à 1906, 1908, 1910, 1911, 1915 à 1929 incl. (les années 1907, 1909, 1912 à 1914 incl., manquent).
- Presbyterian Church — Joliette, 1883, 1885 à 1887 incl., 1890 à 1913 incl., 1915 à 1929 incl. (les années 1884, 1888, 1889, 1914 manquent).
- Evangelist Church — Joliette, 1866 à 1882 incl., 1888 (les années 1883 à 1887 manquent).
- St. John's Church — Kildare, etc., 1862 à 1866, 1868 à 1881, 1883 à 1905, 1907, 1908, 1909 (les années 1867, 1882, 1906 manquent).
- United Churches of England & Ireland — Rawdon, 1849 à 1851 incl., 1853, 1855, 1856, 1862, 1864 (les années 1842, 1854, 1857 à 1861 incl., 1863 manquent).
- United Churches of England & Ireland — Mascouche, 1849 à 1853 incl.
- Church of England — Kilkenny, 1861, 1863 à 1867, 1869, 1870 (les années 1862, 1868 manquent).
- Registre paroissial — Mascouche, 1873, 1876, 1877 (les années 1874 et 1875 manquent).
- Registre paroissial — Berthierville, 1926 et 1927.
- Registre paroissial — Canton de Kildare, 1823.
- Christ Church — Berthier, 1859, 1867 à 1872, 1881, 1884 (les années 1860 à 1866 incl., 1873 à 1880 incl., 1883 manquent).
- United Church — Rawdon, 1926, 1928, 1929 (l'année 1927 manque).
- United Church — Mascouche, 1926, 1927 (les années 1927, 1928, 1929 manquent).
- Baptist Church — Sorel, 1893 à 1899 incl.

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Mgr C.-P. Choquette, qui nous a donné, en 1911, une *Histoire du séminaire de Saint-Hyacinthe*, vient de publier une *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*.

“Ce volume, dit l’auteur, ne renferme pas toute l’histoire de la cité de Saint-Hyacinthe. A dessein, et faute d’espace, je me suis abstenu de pénétrer dans le domaine proprement dit de la vie religieuse. Début, développement, rayonnement, joies, deuils, toute la trame de nos annales est teintée de couleurs pieuses issues des personnages ecclésiastiques qui y ont collaboré. La dizaine de clochers dominant le territoire de Saint-Hyacinthe disent chacun une histoire. La fondation, l’oeuvre, la multiplication, l’essaimage prodigieux de nos six maisons-mères de communauté sont autant d’épopées lumineuses et vraies. Nous possédons des collections d’écrits et d’imprimés touchant les diverses phases de ces établissements”.

Puis, Mgr Choquette explique ce que renferme son livre :

“J’ai limité mon travail à l’activité sociale, municipale, politique de notre population parce qu’il me tardait de recueillir et de livrer à la publicité un trésor de traditions orales remontant à cent ans et plus. Il n’est pas donné à tous les historio-graphes de pouvoir écrire sous la dictée d’un centenaire, de trois nonagénaires, de plusieurs octogénaires ayant participé aux événements qu’ils se plaisent à raconter avec une lucidité parfaite. J’eus cette bonne fortune”.

C’est le 23 septembre 1748 que le marquis de la Galissonnière et François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, concédèrent à Pierre-François de Rigaud, seigneur de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi des place et gouvernement de Québec, “une étendue de six lieues de front, le long de la rivière de Masca, sur trois lieues de profondeur de chaque côté de la dite rivière, les dites six lieues de front à prendre à sept lieues de l’embouchure de la dite rivière, qui sont les dernières terres concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice”.

M. de Rigaud de Vaudreuil ne s’occupa pas ou très peu de sa seigneurie. Le 25 octobre 1753, il la vendait à Hyacin-

the-Simon Delorme, entrepreneur pour les plates-formes, af-fûts d'artillerie du service du Roi.

M. Delorme et ses enfants développèrent leur beau do-main et furent les vrais fondateurs de la paroisse, plus tard ville ou cité de Saint-Hyacinthe.

SAINT-MICHEL D'YAMASKA

Pour guider les chercheurs qui aimeraient à connaître cer-taines informations inscrites dans les registres de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska (communément appelée Maska) durant la période antécédente à 1800 nous donnons ici la liste complète des registres déposés au Greffe de Sorel.

A l'exception d'un seul, tous sont en très bon état.

Saint-Michel d'Yamaska (période antécédente à 1800) dates mentionnés, sont celles inscrites des premiers et derniers actes.

Registre	No	1	16 août	1927	au	21 janvier	1733
"	No	2	4 mars	1733	"	23 décembre	1733
"	No	3	14 janvier	1741	"	2 décembre	1741
"	No	4	4 janvier	1743	"	24 novembre	1743
"	No	5	février	1734 (1)	28	janvier	1750
"	No	6	25 janvier	1744	au	31 décembre	1744
"	No	7	30 janvier	1750	"	27 décembre	1752
"	No	8	8 janvier	1753	"	22 Xbre (sic)	1755
"	No	9	14 janvier	1756	"	11 Xbre	1756
"	No	10	19 janvier	1757	"	22 novembre	1757
"	No	11	8 janvier	1758	"	26 novembre	1758
"	No	12	8 janvier	1776	"	20 avril	1777
"	No	13	6 janvier	1779	"	10 juillet	1780
"	No	14	10 juillet	1780	"	28 décembre	1781
"	No	15	7 janvier	1782	"	24 février	1783
"	No	16	24 février	1783	"	16 mai	1784
"	No	17	17 may	1784	"	23 décembre	1784
"	No	18	2 janvier	1785	"	10 mars	1786
"	No	19	1 janvier	1786	"	31 décembre	1786
"	No	20	6 janvier	1787	"	30 décembre	1787

E. FALARDEAU

(1) Comprend les années suivantes : 1734; 5; 6; 8; 9; 1740; 1; 5; 6; 7; 7; 8; 9; 1750.

LA CURE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES DE
MONTREAL

Acte d'installation au dit Claude Le Breton par Messire Pierre Rodolphe De Guyber de La Saudraye, Curé de Boucherville, en présence de Pierre Boucher Ecr Sr de Boucherville, Louis Loysel, Jean Beaucham, Pierre Jeannot et Jean Lacombe (2 septembre 1695).

L'an mil six cent quatre vingt quinze, le vingt cinquieme jour de janvier, avant midy, pardevant Anthoine Adhemar, Nore royal de l'Isle de Montréal, résidant à Ville Marie, et tesmoins enfin nommés, est comparu Messire Claude Le Breton, un des prestre du séminaire de Saint Sulpice, pourveü par Monseigneur L'Illustrissime et Revendissime Evesque de Québec, de la cure du Saint enfant Jesus de la Pointe aux Trembles en cette Isle ainsy qu'il a fait apparoir des lettres des dites provisions que mon dit Seigneur Evesque luy en a fait expedier à Québec le quatriesme aoust dernier de luy signées et plus bas par Monseigneur Le Vallet scellées du cachet de ses armes en cire rouge, ce seroit adressé à Messire Pierre Rodolphe De Guyber de La Saudraye, prestre et curé de la paroisse de la Sainte Famille de Boucherville, et l'aurait prié et requis de ce transporter dans l'Eglise parroissiale du dit saint Enfant Jésus de la ditte Pointe aux Trembles avec mon dit Nottaire et tesmoins, et de mettre le dit Sieur Le Breton en la pcession réelle, actuelle et corporelle de la dite cure, fruiets, proffits, revenus, et esmolument en deppendents conformément aux dits provisions ce que le dit Sieur de La Saudraye ayant entendu, et après lecture faite des dits provisions estant en latin le dit Sieur de La Saudraye ce seroit transporté au devant la porte de la ditte Eglise parroissiale du dit St Enfant Jésus de la Pointe aux Trembles avec le dit Sieur Le Breton le dit Nottaire et tesmoins enfin nommés, ou estant auroient trouvé la porte de la ditte Eglise ouverte le dit Sieur de la Saudraye ayant pris le dit Sieur Le Breton par la main, l'auroit mis et instalé en la pcession réelle actuelle et corporelle de la dite cure du saint enfant Jésus de la ditte Pointe aux Trembles, fruiets proffits, revenus et esmoluments d'icelle, tant par l'en-

trée de la ditte Église, son de la cloche, prières faites au maître autel d'icelle, Baisement du d. autel en cygne de vraye pocession, que par la sortie d'icelle Église, sans contradiction ny opposition quelconque, ce fait le dit Sr de La Saudraye a fait inhibition et deffencez à tous qu'il appartiendra de troubler ny inquietter le dit Sieur Le Breton en la pocession et jouissance de la ditte Cure du St Enfent Jésus de la ditte Pointe aux Trembles sur les paynes et censures ecclésiastiques et autres portées par les dittes provisions, et estants sorties de la ditte Église et au mesme instant les dittes lettres de provisions de la ditte Cure ont esté remises en mains du dit sieur Le Breton quy du tout ce que dessus a requis acte au dit sieur de La Saudraye quy luy a octroyé le pnt pour luy servir et valloir ce que de raison.

Fait en présence de Pierre Boucher Escuyer Sr de Boucherville Louys Loysel un des marguillier de la ditte paroisse, Jean Beauchan ancien marguillier Pierre Jannot et Jean Lacombe paroissiens demurant au dit lieu de la Pointe aux Trembles signé à la minute des présentes avec les dits sieurs de La Saudraye et le Breton et Nottaire, à la réserve des dits sieurs Loysel et Lacombe quy ont déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance ainsy signez R. de la Saudraye C. le Breton, DeBoucherville, Jean Beauchan Pierre Jannot et Adhemar Nore Royal avec paraphe la minute des pntes demeurée en lestudy du dit Nottaire quy requis sousigné Signé Adhemar Nore avec paraphe.

(Signé) Adhmar Greffr.

LE SAUMON

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, le saumon frayait partout dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires, ainsi qu'en témoignent certain passage des Relations des Jésuites (1655) et divers documents officiels ultérieurs.

Ce poisson se présentait en si grande abondance qu'il devint, pour les Canadiens, un objet de commerce assez considérable puisque les autorités daignèrent s'en occuper, comme on va le voir.

Le fameux édit royal de 1748, relatif à l'imposition des droits sur les marchandises qui entrèrent en Canada ou qui en sortiraient, décrète que pour l'exportation du saumon salé, les négociants paieront une taxe de sortie d'un franc, seize sols par barrique (E. & O. R. I, 604).

Le 5 mai 1752, Louis Damour de Louvières loue à Antoine Lupien dit Baron, un moulin situé sur la rivière Château-guay à l'endroit appelé "la pêche au saumon". M. W. Sherwood Fox, M. S. R. C., a récemment consacré un mémoire à la pêche au saumon dans le lac Ontario et les cours d'eau qui s'y déversent.

Près de Toronto, dans les rivières Don et Humber, assure cet auteur, les saumons étaient si nombreux qu'on pouvait, au dard, en pêcher une vingtaine en une heure. Il ajoute qu'il a relevé, dans la *Toronto Gazette* de 1798, l'offre de vente d'une ferme où se trouvait une "pêche aux saumons" et que de celle-ci plusieurs familles pouvaient tirer leur nourriture. Enfin, il signale que dans l'état de New-York, les saumons remontaient jadis les rivières en telle quantité que les colons les cueillaient à la fourche.

Feu A.-N. Montpetit prétendait que, vers 1870, le saumon se voyait encore jusqu'au pied des chutes Niagara et dans un petit ouvrage sur la pêche au Canada signé par Richard Nettle (*The Salmon fisheries of the St. Lawrence and its tributaries*, Montréal, 1857) on apprend que le saumon se pêchait encore vers 1855, à l'entrée de la rivière de Sainte-Anne de la Pérade, au-dessous des Trois-Rivières.

Divers auteurs s'accordent à dire que ce fut à partir de l'année 1840, que le saumon se retira graduellement de l'intérieur du pays.

Le flottage des billots et les moulins à scies contribuèrent sans doute à la disparition de ce poisson de même que l'industrie du papier a chassé, des Trois-Rivières, le savoureux petit poisson qui, l'hiver, se rendait à l'embouchure du Saint-Maurice.

E.-Z. MASSICOTTE

ANTOINÉ, HENRI ET GEOFFROY DE BUADE

Buade, famille de la Touraine, d'où sont venus les seigneurs de Cavairac, de Palluau et de Frontenac, portait d'*Azur à trois pattes de griffon d'or, posés 2 et 1* (1). Saint-Germain-en-Laye lui doit deux capitaines et un lieutenant : *Antoine, Henri et Geoffroy de Buade*.

Antoine de Buade

Comte de Frontenac, baron de Palluau, gentilhomme de la Chambre du roi, fils de noble Geoffroy de Buade et d'Anne de Carbonnier ou Charbonnier, *Antoine de Buade* fut institué, le 27 juin 1594, sur la résignation de Jean II de la Salle, dans l'*état et office de capitaine des châteaux, parcs et gruerie de Saint-Germain-en-Laye, de Saint-James et de la Muette* (2). Il était un des familiers de Henri IV. Sous l'an 1604, 13 septembre, nos *Registres paroissiaux* le qualifient maître d'hôtel de la reine Marie de Médicis (3); chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1619, il reçut de Louis XIII, en considération de ses services, par lettres signées de Montauban (25 août 1621), *don de tous les atterrissements et combles en l'étendue de la maîtrise et gruerie de Saint-Germain-en-Laye, dans la rivière de la Seine et des environs d'icelle appartenant au roy, pour iceux, posséder à titre de cens, à raison de cinq sols par an, pour chacun des arpents* (4). La maison qu'il habitait à Saint-Germain, était dans le voisinage de l'orangerie.

Sa femme, Anne de Secondat, fille de messire de Secondat, conseiller au Conseil privé du roi de Navarre, et de dame Léonore de Brignieu, qu'il avait épousée, le 11 décembre 1583, lui avait donné, entre autres enfants :

10 *Henri*, dont suit la notice.

20 *Henriette* ou *Henrye*, mariée à Saint-Germain-en-Laye, le 26 avril 1605, à noble François Carbonnier, gentil-

(1) Anselme, *Maison de France*, tome VII.

(2) *Biblioth. Nat. Dossiers bleus*, vol. 143.

(3) Il avait donné à cette princesse des leçons de littérature française.

(4) *Archiv. Nat. Carton 91, No 1466*.

homme ordinaire de sa Majesté, Cornette de la compagnie des cheuau-légers de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Elle est dite veuve dans un acte de baptême, 27 août 1623.

30 *Diane*, marraine à Saint-Germain, le 7 avril 1597.

40 *Jeanne*, dont baptême, le 26 mars 1598, tenue sur les fonts par Jeanne de Gondy, prieure de l'abbaye de Poissy.

50 *Roger*, qui eut pour parrain (21 mars 1601), noble Roger de Bellegarde, chevalier des ordres du roi, grand écuyer de France, et pour marraine, noble dame Diane de Lamarek. Il porte dans deux actes, dont l'un est du 7 décembre 1614, et l'autre, du 27 avril 1623, le titre d'abbé d'Aubazine (1).

60 *Anne*, tenue sur les fonts (19 juin 1602) par son frère Henri, et par demoiselle Marie de Caumont.

70 *Henri*, dont parrain, le 22 mars 1606, le connétable Henri de Montmorency, et marraine, Henriette, fille de France.

80 *Gabrielle*, mentionnée, comme marraine, dans un acte du 14 septembre 1617.

La mère de ces enfants, Anne de Secondat, mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 30 mai 1618, et eut sépulture dans l'église paroissiale, où son mari avait fondé une chapelle. "Elle avait été absoute de l'hérésie par le père Arnault, de la Compagnie de Jésus, de qui elle avait reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, l'Extrême-Onction lui ayant été donnée par le curé du lieu, Jacques Hecquet (2)".

II. *Henri de Buade, Comte de Balluau*

Fils d'Antoine de Buade et de Jeanne de Secondat, baptisé le 16 mai 1596, ayant pour parrain Henri de Bourbon, prince de Condé, *Henri de Buade*, baron, puis comte de Paluau, fut marié à Saint-Germain-en-Laye, le 28 janvier 1613, avec demoiselle Anne le Picard de Phélypeaux, fille de le Picard Raymond de Phélypeaux, secrétaire d'État. Successeur de son père dans la charge de capitaine, il finit ses jours en

(1) Aubazine, abbaye d'hommes, au diocèse de Limoges.

(2) *Registres paroissiaux*, mairie de Saint-Germain-en-Laye.

1621. On lit dans nos Registres paroissiaux : " Le 27 septembre 1622, fut fait service solennel au Prieuré d'Hennemont, pour feu Monsieur le comte de Palluau, noble *Henri de Buade*, en son vivant gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, après lequel service fut apporté, en l'église paroissiale, son corps enseveluré dans la chapelle dudit lieu d'Hennemont (1)." De sa femme, qui lui survécut de plusieurs années, étaient venus :

10 *Jeanne*, qui figure comme marraine, le 9 novembre 1621, le parrain étant Benjamin de La Rochefoucauld, mestre de camp d'un régiment de Sa Majesté.

20 *Louis*, baptisé le 30 juillet 1623, dans la chapelle du château-vieux de Saint-Germain, par l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, en présence de Louis XIII et de Henriette de Bourbon, femme de monseigneur le duc d'Elbeuf; soldat de bonne heure, il se couvrit de gloire en Flandre, en Italie, en Allemagne, épousa, le 28 octobre 1648, Anne de la Grange-Trianon, surnommée la *divine*, et finit sa glorieuse carrière au Canada (1698), dont il avait été nommé gouverneur, le 6 avril 1672 (2).

30 *Angélique et Henriette*, baptisées le même jour (27 août 1623); la *première*, tenue sur les fonts par Roger de Buade, abbé d'Aubazine, et par Claude de Phélypeaux, femme du marquis de Selle; la *deuxième*, par Raymond de Phélypeaux, secrétaire d'Etat, et par Henriette de Buade, femme de feu de Carbonnier (3).

III. *Geoffroy de Buade*

Gentilhomme de la chambre du roi, son maître-d'hôtel et son lieutenant dans la Capitainerie de Saint-Germain, *Geoffroy de Buade* était marié à Jeanne de Belin, fille de Thomas de Belin et d'Antoinette Cagnyé (4).

(1) *Hennemont*, aujourd'hui dans la commune de Saint-Germain-en-Laye.

(2) Voir le *Comte de Frontenac*, par Henri Lorin, Paris, 1895.

(3) *Registres paroissiaux*, mairie de Saint-Germain-en-Laye.

(4) *Cagnyé*, ancienne famille de Saint-Germain, qui a fourni des personnages remarquables, entre autres, *Pierre Cagnyé*, professeur au collège de Navarre (Launoy. *Hist. du Collège de Navarre*).

Enfants:

10 *Antoinette*, baptisée le 8 décembre 1621. Parrain: Antoine de Buade, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine et gouverneur de Saint-Germain.

20 *Jacques*, dont parrain, le 9 février 1623, noble Jacques de Gournay, commandeur de Malte.

30 *Jeanne*, tenue sur les fonts (9 novembre 1625), par Benjamin de La Rochefoucauld, mestre de camp, et par Jeanne de Buade, fille de feu Henri de Buade, comte de Palluau, et capitaine de Saint-Germain.

40 *Marie*, dont baptême le 20 octobre 1627.

50 *Roger*, ondoyé le 30 septembre 1628, tenu sur les fonts, le 25 mars 1629, par Roger, vicomte de Lagny, et par Anne de Phélypeaux, veuve de Henri de Buade, comte de Palluau (1).

Geoffroy de Buade mourut à Saint-Germain-en-Laye le 8 mars 1629; quant à son épouse, Jeanne de Belin, elle ne cessa de vivre que le 21 mars 1668; ils eurent tous deux sépultures dans l'église paroissiale, le premier en la chapelle Saint-Jacques, où il fut porté par six religieux; la deuxième, en la chapelle de Vierge, fondée par Antoine de Buade, comte de Frontenac (2).

LE DÉPART DE CRÉMAZIE DE QUÉBEC

C'est le 11 novembre 1862 que le poète Octave Crémazie quitta Québec dans les circonstances que l'on sait. Il ne devait jamais y revenir.

Dans une lettre qu'écrivait le malheureux poète, le 18 octobre 1868, à M. Ernest Gagnon, il disait :

“Il y aura six ans le 11 novembre prochain que j'ai quitté le pays. Depuis que j'ai dit à Québec cet adieu navrant que je croyais éternel, le Canada a vu bien des changements. . . .”

(1) *Registres paroissiaux*, marie de Saint-Germain-en-Laye.

(2) *Capitaines et Gouverneurs Maitrise et Gruerie, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise)*, par J. Dulon, professeur, pp. 92 et suivantes.

LETTRE DE ANTOINE PANET A PIERRE GUY

Monsieur,

J'ai communiqué votre lettre du 26 de ce mois à plusieurs des principaux citoyens de Québec, qui m'ont chargé d'y répondre, que votre opinion est très juste et conforme à la leur, de considérer les citoyens Anglois intéressés comme les Canadiens dans la réclamation du collège d'éducation établi en ce païs. C'est le vrai sens du mémoire et de la requête dont je vous ai envoyé copie. Ils ont été signés de 198 personnes de Québec, sans distinction de naissance, c'est-à-dire comme vous l'expliquez bien, sans distinction de nation. La distinction d'anciens et de nouveaux sujets, ou d'Anglois à Canadiens, a causé tant de division en ce païs que depuis leur placet envoyé en 1784 au Roy et au Parlement, il semble qu'elle n'existe plus, autrement les natifs du païs auroient insisté que tous sont sujets Anglois de Sa Majesté et que la seule distinction qu'il pourroit y avoir, seroit que les Canadiens sont les anciens habitans et les Anglois les nouveaux. Pour montrer que tous sont intéressés à la chose, sans rappeler la distinction qui existoit avant le bill pour Québec, le mémoire les qualifie tous de fidèles sujets Canadiens de Sa Majesté : c'est ainsi que le bill nous traite avec eux.

Les citoyens de Québec informés de ce qu'il s'agissoit ici en conseil des biens des Jésuites, en ont parlé au Lord, qui a paru désirer des informations certaines et des représentations par écrit. Je fus chargé de dresser le mémoire dont je vous ai envoyé copie. Les titres des Jésuites devoient en être les matériaux ; ils hésitèrent à les montrer ; mais pressés et craignant les résolutions du Conseil, ils nous les ont communiqués et nous ont fourni des preuves en faveur des Sauvages, des natifs ou descendans des François et de tous sujets résidens en Canada pour qui le Collège de Québec fut fondé. Ils ne purent nous communiquer les titres des biens dans le district de Montréal ; mais le Père Well ne doit pas nous les refuser ; la cause ou le sort des Jésuites vaut mieux

au nom du peuple Canadien qu'au nom de la Compagnie de Jésus, qui vouée à la pauvreté ne doit avoir aucune richesse, et par les voeux de chasteté, ne doit avoir aucune succession depuis l'extinction de l'ordre des Jésuites. Si le Père Well refuse d'exhiber les titres, qu'il fasse attention que la Constitution des Jésuites, leur procès jugé au Parlement de Paris, développés par le mémoire et la résolution du Conseil qui a déjà nommé des commissaires pour enquérir de la nature de leurs biens, sauront bien y parvenir.

Quelques messieurs Anglois ici n'ont pas voulu signer le mémoire et la requête, non parce qu'ils les désapprouvoient, au contraire, mais parce qu'ayant été du comité des Marchands en décembre 1786, ils avoient fait rapport qu'il seroit à propos d'employer les fonds destinés en Angleterre à l'éducation en Amérique, restés inactifs depuis l'indépendance des États-Unis en Amérique, avec les biens dits des Jésuites à fonder une Université pour toutes les colonies anglaises et actuelles en Amérique, et qu'ils craignoient de différer d'opinion, sans faire attention que le mémoire n'a pour but que la réclamation du collège fondé à Québec, sauf à l'avenir à en faire une université, s'il est possible d'y ajouter des fonds, qu'il sera très difficile d'obtenir en Angleterre, où le système est actuellement économique.

Voilà Monsieur tout ce qui peut expliquer avec le mémoire nos démarches à cet égard.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissant serviteur,

A. Panet,

Avocat de Québec.

Québec, 29 novembre 1787 (1).

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

DES RECRUES POUR LA COLONISATION DU
CANADA

27 juin 1655. — Furent présents :

Pierre Le Rebour de Limézi, tellier.

Jacques Benoît, drapier, de Bourges, en Berry.

Jacques Deshayes, cordonnier, du faubourg de la Barre,
à Dieppe.

Gaspard Bideleux, de la ville de Nimes en Languedoc.

Jean Lecoule, tailleur de pierres, de la paroisse de Notre-
Dame des Champs, Paris.

Abraham Botté, cordonnier, de Dieppe, alloué par son
père, et le dit Deshayes alloué par sa mère.

Lesquels ont reconnu et confessé s'être alloués à M^e
Souart, prêtre curé de la communauté des prêtres habitués à
Montréal, pays de la Nouvelle-France dit Canada, absent et
stipulant par discrète personne.

M^e Jean de Clieu, prêtre, demeurant en cette ville, pour
par les dits susnommés, servir bien et fidèlement la dite Com-
munauté des dits Sieurs prêtres de Montréal (1).

Parce que le dit S^r de Clieu, au dit nom, les fera embar-
quer et passer aux dépens des dits Sieurs prêtres de Montréal,
les nourrir durant le dit passage et le temps qu'ils seront à leur
service, leur donner pour leur gages, savoir : au dit Rebour,
52 livres t., au dit Benoît 60 l., au dit Deshayes 45 l., au dit
Bidleux 60 liv. t., au dit Lecoule, 75 l., Botté 45 l. le tout par
chacun an.

Sur lesquels gages ci-dessus, les dits prêtres ont dit réserver et lever par avance, savoir : au dit Rebour : 57 l., au dit Benoist : 57 l., au dit Deshayes : 48 l., Bideleu : 48 l., Lecoule : 80 l. Botté : 48 l., laquelle somme leur sera diminuée et retenue à chacun sur leurs gages. A quoi faire et fournir, ils se sont engagés corps et bien.

Suivent les signatures et les marques.

Au bas : à ajouter — Pierre Mathieu, de la paroisse
d'Ocqueville en Caux, pour 50 l., ayant reçu par avance 30 li-
vres.

(1) J. B. de Clieu (1629-1719), né à Dieppe, mort Curé de N. D. du Havre, oncle de Gabriel Mathieu qui importa le café à la Martinique.

PIERRE LEBER, PEINTRE

M. E.-Z. Massicotte, énumérant dans le *B.R.H.* (XXII, p. 366), les Frères Charon ou Frères Hospitaliers de St-Joseph-de-la-Croix, a écrit à l'article de Pierre Leber, une des premières et principales recrues de la communauté : "Pierre Leber fit élever une chapelle à S.-Anne près de la demeure des hospitaliers, et il occupa ses loisirs à peindre des tableaux pour sa chapelle" (1).

Serait-il utile d'apporter une preuve de cet avancé, que nous trouvons dans l'inventaire des biens de Leber, recueilli des documents Taillon ?

"(321) Le 3 8^{bre} 1707.

"Inventaire fait après le décès de Pierre Leber.

"L'an 1707 le 3 8^{bre} à 7 heures du matin à la requête de Messire Charles Lemoine chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis Baron de Longueuil, Seigneur de Ste-Hélène et autres lieux, Major de la ville de Montreal, au nom et comme exécuteur testamentaire de Pierre Leber Ecuyé décédé le premier jour de ce present mois, nommé par le testament dudit feu Sieur Leber, passé par devant Maître Antoine Adhémar notaire royal le 11 mars dernier dont a été lecture (faite) par le notaire soussigné, et en presence de Jacques Leber Ecuyer Sieur de Senneville frere dudit feu Sieur Leber tant en son nom que faisant pour Damoiselle Jeanne Leber sa soeur en vertu du pouvoir qu'il a d'elle en date de ce jour, et du Sieur Jean Soumande Marchand bourgeois de cette ville au nom et comme procureur de Damoiselle Louise Grigon, mère et tutrice des enfans mineurs d'icelle et du défunt Louis Leber Ecuyer, Sieur de Saint Paul frère dudit défunt sieur Pierre Leber.

A esté par le notaire royal de l'Isle de Montreal,..... fait description fidèle et exacte de tous et chacun des biens meubles, titres, papiers et enseignements qui se sont trouvés appartenant audit feu Sieur Pierre Leber, dans la maison des frères hospitaliers de cette ville, ou logeait ledit défunt, représentés et mis en evidence Par Antoine Barois qui était à sa

(1) Par erreur, Mgr. Tanguay le fait naître en 1699, au lieu de 1669.

compagnie et service, lors de son décès, arrivé à la pointe Saint-Charles. Barois

(322) Un petit buffet plein de pots, pinceaux et autres ustensilles servant à la peinture.

Un marbre à broyer les couleurs,
un quart de barique plein de blanc de plomb.
un autre où il y en a environ 20 livres,
un chevalet pour la peinture quatre barils de noir de fumer,
Raimbault

Je donne pouvoir à mon frère Senneville de paroître pour moi à l'inventaire qui se fera de mon frère Leber. — fait à Villemarie ce 30 8^{bre} 1707. Jeanne Leber" (1)

Pierre Leber a voulu être inhumé dans l'église des Frères Hospitaliers. Son cœur est conservé dans une boîte de plomb par les Dames de la Congrégation de N. D., dont Pierre Leber fut un bienfaiteur. O. LAPALICE

LE COMTE DE GRIGNAN

Madame de Sévigné écrivait à sa fille, madame de Grignan, le 7 avril 1672 :

"Ayez une vue du Canada comme d'un bien qui n'est plus à portée; M. de Frontenac en est le possesseur. On n'a pas toujours de pareilles ressources; mais quoi que votre philosophie vous fasse imaginer, c'est une triste chose que d'habiter un nouveau monde, et de quitter celui qu'on connaît et qu'on aime pour aller vivre dans un autre climat avec gens qu'on serait fâché de connaître en celui-ci. "On est de tout pays"; ceci est de Montaigne; mais, en disant cela, il était bien à son aise dans sa maison (2)".

Le comte de Grignan, qui aspirait à devenir gouverneur général du Canada, et fut supplanté par M. de Frontenac, fut lieutenant général de Provence. Son mariage avec la fille de madame de Sévigné l'a sauvé de l'oubli. Il est souvent question de lui dans les lettres de la fameuse épistolière.

P. G. R.

(1) Bibl. S.-Sulpice, doc. Taillon AA.DD., p. 645.

(2) *Lettres de madame de Sévigné*, édition de Monmarqué, tome III, page 7.

“LA CLAIRE FONTAINE”

Depuis le petit enfant de sept ans jusqu'au vieillard aux cheveux blancs, tout le monde, en Canada, écrivait en 1908, notre éminent compatriote, M. Ernest Gagnon, sait et chante la *Claire-Fontaine*. On n'est pas Canadien sans cela.

Si cette chanson, de provenance normande, est populaire en notre pays, elle l'est également en France. Nous avons là dessus le témoignage de M. Jean Richepin, de l'Académie Française, qui a fait récemment à Paris une conférence sur les *Contes et chansons populaires de la Normandie*, et qui a consacré tout un aimable chapitre à décrire les beautés de la *Claire-Fontaine*.

“Non seulement, dit le savant académicien, il y a des versions de cette chanson partout en France, mais il y en a une au Canada, et elle y est devenue presque la chanson nationale. Il m'a été dit qu'on la chantait partout au Canada, dans toutes les familles, et que même, dans certaines cérémonies religieuses, on en joue la musique comme une musique de cantique, comme une musique sacrée. Elle est d'ailleurs tout à fait ravissante.”

M. Richepin est porté à croire que cette chanson a été rapportée du Canada en France, comme chanson populaire, pour la première fois, en 1851, par M. Xavier Marmier, de l'Académie Française, qui avait visité l'Amérique du Nord et plus particulièrement notre pays.

Nous laissons ici parler de nouveau M. Richepin qui profite de l'occasion pour dire des amabilités aux Canadiens, tout en nous faisant connaître à fond l'histoire de cette chanson.

“Cette chanson, dit-il, populaire au Canada, nous permettra de rendre hommage, en même temps, aux Canadiens qui sont nos frères, qui parlent notre langue, qui chantent nos chansons, qui ont un folklore de toute beauté chez eux, et qui publient encore des volumes de vers en français. Vous savez comment ils se battent sur le front; ils sont les véritables rivaux de nos poilus; et je crois qu'en chantant cette chanson, en la redisant, il faut penser à eux qui l'ont gardée, qui en ont fait presque un chant national. La Normandie n'eût-elle produit que cette chanson, serait un grand pays de folklore :

car elle a produit un chef-d'oeuvre; et les Canadiens n'eussent-ils gardé que cette chanson, cela suffirait pour qu'ils eussent le cerveau plein de notre idéal et le coeur plein d'amour fidèle envers la France, ce qu'ils prouvent en versant si généreusement leur sang fraternel à la rescousse de notre commune mère.

“ Cette chanson, c'est la *Claire-Fontaine*. Elle est originaire de la Normandie, et on peut en préciser la date à peu près exactement. Dès le premier vers, un mot, le mot *fatigué* se trouve. Et l'on voit (les gens qui s'occupent de ces questions savent) que le mot “fatigué n'est guère entré dans la langue française qu'au XVI^e siècle par les latinistes, et qu'il est entré dans la langue courante avec le sens de las, recru de fatigue, au XVII^e siècle. D'autre part, une version de cette chanson a été imprimée pour la première fois, fruste, assez incomplète, dans le fameux chansonnier de Ballard, qui a paru en 1704. Or, il n'y a qu'à faire un raisonnement, une induction ou un syllogisme, si l'on veut, car les deux sont aussi bons, pour trouver que la chanson dut être faite vers le milieu du XVII^e siècle.”

M. Richepin cite ici en entier la chanson normande qui se rapproche d'assez près de notre *Claire Fontaine* canadienne; il conclut en disant que cette chanson avait tous les droits de devenir la chanson nationale d'un pays comme le Canada, et d'être en même temps la plus belle fleur du folklore normand (1).

EN L'HONNEUR DU PERE HENNEPIN

Le 4 octobre 1924, on a placé sur la dixième avenue, à Minneapolis, état de Minnesota, une tablette en bronze pour commémorer la découverte des chutes Saint-Antoine par le Père Hennepin. Cette tablette a été offerte à la ville de Minneapolis par la Société des Daughters of American Colonists.

(1) *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, vol. 12, no 3, p. 155.

LES JÉSUITES AU CANADA APRES LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Lorsque le Pape Clément XIV, cédant à la pression menaçante des gouvernements impies de l'Espagne, du Portugal et de la France, et pensant éviter par là de plus grands maux à l'Église, publia, le 21 juillet 1773, le bref de suppression de la Compagnie de Jésus, sir Guy Carleton, alors gouverneur du Canada, s'entendit avec Mgr Briand pour qu'on laissât les Pères *in statut quo*.

Mgr Briand fait allusion à cet incident dans les termes suivants :

“Vous avez su, longtemps avant moi, la triste catastrophe des Jésuites; elle m'a affligé et mis ma foi à l'épreuve. Qu'il m'a coûté pour dire à ces bons Pères que j'avais le bref et l'ordre de le signifier ! Leur prompt soumission, leur entière docilité ne m'a pas soulagé dans ma peine; au contraire elle l'a rendue plus sensible. Le soulagement est venu du côté d'où je ne l'espérais pas, du gouverneur, tout protestant qu'il est..... Ainsi nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuites, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites, et il n'y a que le gouverneur, moi et mon secrétaire, qui sachent au Canada qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés. Je rends compte au Souverain-Pontife de toute ma conduite et j'ai la hardiesse de lui demander toutes les indulgences qui se gagnaient dans leurs maisons, cependant sous mes ordres et ma direction, lui marquant que j'ai établi les mêmes supérieur et procureur qui gèrent les biens sous mes ordres..... C'est le seul moyen qui m'a paru mieux accorder les ordres de Sa Sainteté avec les vues du gouverneur”.

L'évêque rendit compte de tout cela au Saint-Siège et sa conduite fut approuvée.

En 1776, le 26 septembre, peu après le siège de Québec par les Américains, le Prélat écrivait là-dessus :

“Les Jésuites de Québec, enfermés avec moi dans la ville, se sont bien conduits. Je les favorise assez pour qu'ils suivent les règles que j'ai données, car ils portent encore leur habit comme à l'ordinaire..... J'ai marqué ma conduite au Sou-

verain-Pontife et j'en ai un bref d'approbation, et continuation de toutes les indulgences".

De la sorte les Pères demeurèrent en possession de leurs biens, aussi bien que de leur nom et de leur habit religieux.

Au moment où le bref de Clément XIV parvint au Canada (1774), il y avait encore dans le pays douze Pères, dont quatre à Québec, deux à Montréal et les autres dans les missions (1).

Les Pères de Québec étaient le P. Augustin-Louis de Glapion, supérieur depuis 1763, âgé de 55 ans; le P. Pierre du Jaunay, aumônier des Ursulines depuis 1767, âgé de 70 ans; le P. Jean-Joseph Casot, procureur, âgé de 46 ans, et le P. Alexis Maquet, âgé de 50 ans.

Les Pères de Montréal étaient le P. Pierre-René Floquet, âgé de 58 ans, et le P. Bernard Well, âgé de 50 ans.

Les autres Pères étaient le P. Etienne-Thomas-de-Ville-neuve Girault, chez les Hurons de la Jeune-Lorette, âgé de 66 ans; le P. Pierre Potier, dans les missions du Détroit et de Sandwich, âgé de 66 ans; Le P. Antoine Gordan, dans la mission de Saint-Régis, âgé de 57 ans; le P. Charles Germain, chez les Abénaquis (Saint-François du Lac), âgé de 58 ans; Le P. Joseph Huguét chez les Iroquois du Sault Saint-Louis, âgé de 49 ans, et le P. Jean-Baptiste de LaBrosse, dans la mission de Tadoussac, âgé de 50 ans.

Le premier d'entre ces vénérables survivants de la Compagnie de Jésus au Canada qui laissa cette vallée de larmes fut le P. Maquet; il mourut à Québec le 2 mars 1775. Depuis son ordination, en 1767, il fut le compagnon du P. Germain dans la mission des Abénaquis.

Le second fut le P. Marie-Louis LeFranc. Il avait été missionnaire dans l'ouest pendant une quinzaine d'années; il exerça ensuite le saint ministère à Québec avec beaucoup de zèle jusqu'à son dernier soupir. Il mourut le 25 mai 1776, âgé de 60 ans.

(1) Il y en avait, en outre, deux autres dans l'ouest: le P. Marie-Louis LeFranc, chez les Outaouais, et le P. Sébastien-Louis Meurin, à Kaskaskia, dans l'Illinois. Ce dernier relevait de la mission de la Nouvelle-Orléans, et avait été inclus dans le décret de bannissement des Jésuites de la Louisiane, mais il obtint, avec bien des difficultés, la permission de retourner aux Illinois.

Le troisième fut le P. Meurin. Il mourut à son poste chez les Illinois, le 13 août 1777.

Le P. Antoine Gordan fut le quatrième. Il avait passé près de 30 ans dans la mission des Iroquois; c'est lui qui fonda la résidence de Saint-Régis; il mourut à Montréal, le 30 juin 1779, à l'âge de 67 ans.

Le P. Germain mourut à St-François du Lac, le 5 août 1779, à l'âge de 72 ans.

Le P. du Jaunay mourut à Québec, le 16 juin 1780, à l'âge de 76 ans.

Le P. Pierre Potier mourut à Sandwich, le 16 juillet 1781, à l'âge de 73 ans.

Le P. Pierre-René Floquet mourut à Québec, en 1782, à l'âge de 66 ans.

Le P. Jean-Baptiste de La Brosse mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782. Missionnaire successivement chez les Abénaquis, puis à Saint-Henri de Mascouche, il avait passé les seize dernières années de sa vie au Saguenay, avec Tadoussac comme centre de ses excursions, qui s'étendaient sur les deux rives du golfe Saint-Laurent. Sa mémoire est en vénération parmi les populations de cette région, surtout parmi les Montagnais, à l'usage desquels il a composé plusieurs livres de piété et quantité de brochures intéressantes et utiles.

Le P. Joseph Hugué mourut au Sault Saint-Louis, le 4 mai 1783, à l'âge de 58 ans.

Dès lors les survivants se trouvaient réduits à quatre : c'étaient à Québec les PP. de Glapion, Casot et Girault, et à Montréal le P. Well. Tous les quatre étaient fort avancés en âge et n'avaient pas, selon toute apparence, de longs jours à passer sur la terre.

Et cependant l'espoir n'était point éteint dans leurs cœurs, car on savait que Clément XIV lui-même avait regretté amèrement de s'être laissé arracher le bref de suppression et que Pie VI, son successeur, appelait de tous ses vœux le jour où il pourrait rendre solennellement à la vie l'ordre de Saint-Ignace.

“Par une de ces étranges confusions de choses et d'idées, dit Créteineau-Joly (*His. de la Comp. de Jésus*, t. v. ch. 7), dont les hommes sans vouloir remonter plus haut, demandent

l'explication aux mystères de la politique, aux intérêts des princes, aux passions des peuples, la Compagnie de Jésus fut conservée par deux souverains dont l'un était hérétique et l'autre schismatique, Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine, impératrice de Russie”.

L'un et l'autre possédaient des provinces catholiques, l'un la Silésie, l'autre la Russie Blanche, dont les populations avaient en vénération les Jésuites; l'un et l'autre déclarèrent qu'ils garderaient les fils de Loyola et s'opposèrent formellement à la publication du Bref de Clément XIV dans leurs états.

Pie VI voyait avec une joie secrète cette conduite des deux souverains préparer une réhabilitation qui était dans son coeur. Déjà Clément XIV, dès le 7 juin 1774, c'est-à-dire quelques mois avant sa mort, avait par un rescrit autorisé les Jésuites de Prusse et de Russie à demeurer *in statu quo* jusqu'à décision nouvelle.

Plus tard, Pie VI retira formellement toute opposition à ce que les Jésuites conservassent leur profession, leur habit, leur nom dans les états de l'impératrice de Russie, et ouvrirent un noviciat pour recruter des sujets. Le 2 février 1780, jour de la Purification, l'habit de la Compagnie fut, de fait, donné en Russie à plusieurs novices.

Le Pape alla plus loin; il lui était impossible, vu l'hostilité des cours catholiques, d'approuver tout cela publiquement par un bref; mais il donna, en termes formels, une approbation verbale.

Le cardinal Calino, dans un compte-rendu de l'entrevue qui eut lieu entre Pie VI et lui, le 1er avril 1780, rapporte ainsi les sentiments de bienveillance que le pieux Pontife entretenait envers la Compagnie de Jésus :

“Le Saint-Père me dit, en cette occasion, que la destruction de la Compagnie était un vrai mystère d'iniquité, que tout avait été fait contre la justice... Il ajouta qu'il connaissait le mal causé à l'Église par la suppression des Jésuites. Il dit aussi qu'il ne manquerait pas de saisir avec empressement la première occasion qui lui serait offerte pour les rétablir. Enfin, il ajouta que Clément XIV n'avait pas eu la plénitude de ses facultés, non seulement après mais avant la suppression.

“Il nous faut de la prudence, dit-il encore, les ministres nous font passer auprès des cours comme un tertiaire des Jésuites. Il faut que nous permettions certaines choses qui ne semblent pas en leur faveur, pour leur éviter des maux plus grands...”

Au Canada, cependant, bien que le gouverneur, sir Guy Carleton, devenu dans l'intervalle lord Dorchester, continuât de se montrer bienveillant aux Jésuites, il ne restait plus d'espoir de faire revenir la cour sur sa détermination de s'emparer de leurs biens après la mort du dernier d'entre eux. Lord Amherst, de son côté, continuait avec importunité de faire pétition sur pétition pour les avoir. C'est alors que, par lettres patentes du 29 décembre 1789, le Roi nomma une commission chargée de faire un rapport sur les “terres tenues, possédées et réclamées par l'Ordre des Jésuites en cette province”. Au nombre des commissaires se trouvaient MM. Taschereau et Panet.

En conséquence, ces messieurs adressèrent, le 13 janvier suivant (1790), une lettre “aux Révérends Pères de Glapion, supérieur, et aux Jésuites de la province de Québec”, les priant de leur communiquer les “titres des dites terres et biens pour en être pris des copies”, et de leur donner les autres informations nécessaires.

Le P. de Glapion montra les titres, mais protesta contre toute tentative de la part du gouvernement d'enlever aux Pères les biens de leur ordre, et MM. Taschereau et Panet appuèrent cette protestation par un rapport spécial, dans lequel ils déclaraient “qu'il est de notoriété publique que les Révérends Pères Augustin-Louis de Glapion, supérieur-général des Jésuites en Canada, Jean-Joseph Casot, procureur du collège de Québec, et autres de leur communauté possèdent aujourd'hui, comme ils ont possédé avant et depuis la conquête toutes les terres en question”.

Cependant Mgr Hubert, alors évêque de Québec, voyant que ces biens allaient être perdus pour l'Église, crut devoir prendre des mesures pour les obtenir du moins pour fins d'éducation; après s'être entendu, à cet effet, avec le P. de Glapion, il écrivit le 20 novembre 1789 à l'honorable William Smith, juge-en-chef, chargé par le gouvernement de s'enquérir de l'état de l'éducation dans le pays :

“Ce même collège (celui des Jésuites) ne pourrait-il pas, par la suite des temps, être érigé en université, et se soutenir par le revenu des fonds appartenant actuellement aux Jésuites ?... Je rends aux révérends Pères Jésuites toute la justice qu'ils méritent pour le zèle avec lequel ils ont travaillé dans cette province à l'instruction et au salut des âmes. Néanmoins je ne serais pas éloigné de prendre dès maintenant des mesures pour assurer leur collège et autres biens au peuple canadien sous l'autorité de l'évêque de Québec (1). Mais à qui appartiendrait le gouvernement du collège de Québec, s'il était remis sur pied ? D'abord au R. P. de Glapion jusqu'à sa mort et ensuite à ceux qui lui seraient substitués par l'évêque.

Cette démarche n'eut pas de suites et, cinq ans plus tard, en novembre 1794, Mgr Hubert, dans un mémoire adressé au Saint-Siège, dit :

“Lors de l'extinction de l'Ordre des Jésuites en 1773, l'évêque d'alors, pour leur conserver leurs biens, dont ils faisaient un usage édifiant, obtint du Saint-Siège et du gouvernement qu'ils retinssent leur ancien habit et se constitua leur supérieur. Le peuple ne s'aperçut pas du changement de leur manière d'être et continua de les appeler Jésuites. Il en restait environ douze. Tous sont morts, les uns après les autres, en travaillant au salut des âmes. Il n'en reste plus qu'un et ce qui caractérise bien l'humanité et la libéralité du gouvernement anglais, c'est que cet ex-Jésuite (2) jouit paisiblement et tranquillement de tous les biens qui appartenaient à son Ordre en ce pays et en fait des aumônes immenses”.

Sur les entrefaites, le P. de Glapion était mort, le 24 février 1790 (3) ; il ne restait plus dès lors que trois Pères : les

(1) Il va sans dire que Mgr Hubert et le P. de Glapion ne purent en conscience faire une démarche semblable, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du Saint-Siège ou sans présumer cette autorisation, si le cas était urgent, et faire ensuite valider leurs actes par la même autorité suprême.

(2) Tant que le bref de Clément XIV n'était pas révoqué, la Compagnie de Jésus n'existait plus nulle part **légalement** ; ses membres survivants ne pouvaient donc porter officiellement le nom de Jésuites, de là les expressions **ci-devant Jésuites**, **ex-Jésuites** ; mais tant que le Saint-Siège tolérait la non-exécution du Bref dans certains pays, les Jésuites de ces pays demeuraient **légitimement** Jésuites. C'est ce qui arriva dans la Russie Blanche et au Canada. Seulement, comme ils n'avaient plus leurs supérieurs naturels, les évêques leur en tenaient lieu.

(3) Il était né le 8 juillet 1719, entré dans la Compagnie le 10 octobre 1735 et venu au pays vers 1739.

PP. Casot, Girault et Well. Le P. Girault était tombé en enfance; le P. Well demeurait à Montréal, ou il exerçait le saint ministère autant que son âge avancé et une santé chancelante le lui permettaient. Il tomba malade peu de temps après et mourut au printemps de 1791 (1).

Le P. Girault le suivit au tombeau, le 8 octobre 1794 (2). Désormais le P. Casot était le seul Jésuite survivant dans le pays, mais déjà en Europe le mouvement en faveur de la Compagnie s'accroissait de plus en plus. Charles III, roi d'Espagne, cet irréconciliable adversaire des Jésuites, était mort. Les tristes résultats de la destruction de l'Ordre de saint Ignace n'avaient pu lui ouvrir les yeux; mais ils les ouvrirent à plus d'un que son autorité avait entraîné.

Le duc de Parme, le premier, songea à réparer les iniquités commises en son nom. Le 23 juillet 1793, il écrivit au supérieur des Jésuites de Russie pour lui demander des Pères. Pie VI ferma les yeux sur cette démarche et les Pères rentrèrent dans le duché de Parme. Mais l'Europe était envahie par les laves du volcan de la Révolution française; il ne put être question d'aller plus loin pour le moment dans la voie de réparation.

Le 27 août 1799, Pie VI mourut en exil à Valence. Le 14 mars 1800, Pie VII fut élu à Venise pour lui succéder.

Deux jours après, le P. Casot mourut à Québec. La notice obituaire suivante est tirée de la *Gazette de Québec* du 20 mars 1800 :

“Dimanche dernier mourut le Révérend Père Jean-Joseph Casot, prêtre de la Compagnie de Jésus, procureur des missions et du collège des Jésuites en Canada, et dernier Jésuite de cette Province. Les immenses charités qu'il a faites lui assurent pour longtemps la bénédiction des pauvres. C'était un de ces hommes dont la vie est un trésor et la mort une calamité publique” (2). (*Notice historique sur la Compagnie de Jésus au Canada*).

(1) Il était né le 2 décembre 1724, entré dans la Compagnie le 29 septembre 1744, et venu au pays en 1757.

(2) Il était né le 18 décembre 1718, entré dans la Compagnie le 2 novembre 1738 et venu au pays en 1754.

(3) Le P. Casot était né le 4 octobre 1728, entré dans la Compagnie le 16 décembre 1753, et venu au pays en 1757.

NOTRE HISTOIRE EST UNE HISTOIRE PROVIDENTIELLE

La grandeur de l'histoire, comme d'ailleurs son intérêt, ne dépend pas principalement des masses d'hommes qu'elle peut faire mouvoir dans le récit d'événements ordinaires, elle dépend plutôt de la grandeur morale des héros qu'elle met en mouvement, sous l'impulsion d'un puissant idéal, pour la réalisation d'une oeuvre d'autant plus élevée et plus glorieuse qu'elle est plus ardue et plus périlleuse.

Or les débuts de notre histoire ont ce caractère de grandeur au plus haut degré.

Ces premières expéditions, qui se lançaient à travers le grand et redoutable océan, avec des ressources si modestes et des moyens de transport si rudimentaires, devaient être entreprises avec un courage bien héroïque. Elles devaient porter avec elles une civilisation d'autant plus élevée, qu'elles affrontaient de plus grands dangers.

Il fallait que les âmes d'alors eussent une foi égale à leur intrépidité, pour abandonner un pays riche en belles cultures, d'un climat agréable et salubre, d'une civilisation avancée, pour venir embrasser ici tous les sacrifices d'une vie de privation, sous un climat très rude; pour venir s'exposer à tous les découragements, à tous les dégoûts, à toutes les difficultés, à tous les dangers qu'opposait à leur oeuvre une barbarie aussi rebutante que cruelle.

Oh ! quels français et quels chrétiens que ces premiers canadiens ! Quels beaux gestes que les leurs ! Quelle foi et quelle force d'âme ils avaient pour porter la religion aux infidèles, pour répandre le nom et la civilisation de la France, dans toute l'Amérique du Nord.

Dans les exploits de Jacques Cartier, comme dans ceux de Champlain, la même foi conquérante et le même patriotisme héroïque marquent nos origines du double cachet qui restera la caractéristique de toute notre histoire et la condition de notre vie nationale elle-même. Français et catholiques, cases frères demeurés à Québec.

Inspirés et soutenus par ce double idéal, qui n'en faisait qu'un dans la vie et la pensée de Champlain et de Cartier, nous continuons, comme tous nos pères, d'unir notre patrio-

tisme à notre foi, comme Cartier et Champlain enlaçaient aux grands bras de la croix, l'écusson glorieux du roi de France.

C'est cette grande croix, solidement plantée en terre canadienne, qui a maintenu ici la civilisation française, et c'est encore autour d'elle que se rassemblent, après trois siècles d'histoire, les patriotes qui veulent maintenir les traditions glorieuses du passé, pour orienter sagement les destinées de l'avenir.

Dans leur ignorance et leur barbarie, les sauvages dégénérés voyaient la croix d'un oeil de mécontentement et même de haine, ils osèrent l'injurier et s'attaquer à elle.

Nos pères estimèrent avec fierté que leur première gloire et leur premier devoir était de protéger la croix, de la relever, lorsqu'elle tombait, de la faire respecter et honorer de tous.

Avec cette préoccupation, que quelques contemporains jugeraient trop désintéressée, au premier rang de leurs pensées, ils firent assez bonne et assez grande figure dans l'histoire. On a pu dire avec vérité que tout un peuple fut ici héroïque. Certes, ce n'est pas en restant fidèles aux traditions et aux exemples de leurs pères, que les fils d'une telle race de héros seront exposés à dégénérer.

Tant que la croix et le pur idéal de la civilisation française traditionnelle domineront respectés au-dessus de toutes les têtes, tant que les bras de cette croix seront l'indication reconnue de la route nationale, les canadiens, comme leurs premiers ancêtres, marcheront vers de glorieuses et providentielles destinées.

Quoi qu'en puissent penser et dire ceux qui manifestement n'y comprennent rien, notre histoire est une histoire providentielle.

L'action, non seulement ordinaire, mais manifeste et extraordinaire de la Providence se montre bien marquée dans les commencements et dans la suite de cette histoire. Nos premiers pères et nos ancêtres s'appuyaient d'ailleurs constamment sur la protection divine, ils comptaient sur l'aide et le concours de la Providence, pour l'exécution de leurs projets, comme sur le premier facteur et la première force. D'ailleurs, les intérêts de Dieu venaient toujours au premier rang dans tous leurs desseins.

Ces explorateurs entreprenants, ces fondateurs prévoyants étaient chrétiens d'esprit, de coeur, de caractère; ils savaient que si l'avenir d'une race dépend de la force et de l'intelligence de ceux qui furent ses pères, ce même avenir dépend plus encore de la fidélité des fils à rester enfants de Dieu, il dépend surtout du suprême ordonnateur des peuples et de toute l'histoire, de Dieu dont la providence conduit les nations aussi facilement que la brise incline à son gré les brins d'herbe.

Il est toujours bon et il est particulièrement opportun de rappeler aujourd'hui ces exemples et ces leçons. Une école s'est levée parmi nous, qui tend à dénaturer et à faire oublier notre passé, qui tend surtout à en effacer toute trace d'action surnaturelle et providentielle. Ce n'est pas simplement le naturalisme, c'est même l'athéisme qu'elle voudrait introduire dans notre vie nationale, après l'avoir implanté pour ainsi dire, dans l'histoire de notre passé.

Cartier et Champlain, tout comme Maisonneuve, ont donné dans leur vie, fidèlement racontée par l'histoire, le premier démenti à ces fausses histoires, comme à ces fausses théories d'apostasie nationale, aussi impolitique qu'anti-historiques. L'histoire de ces premiers pères de notre race, nos grands ancêtres à nous, est un acte de foi autant que de courage, un acte de religion autant que de patriotisme. (J.-A. de Plaine, *Jacques Cartier et Samuel de Champlain*, préface).

LE "JOURNAL DU SIEGE DE PARIS" DE OCTAVE CREMAZIE

Le *Journal du siège de Paris* de Octave Crémazie fut commencé le 13 septembre 1870. La dernière entrée est du 29 janvier 1871.

Ce journal fut envoyé par le poète exilé à sa mère et à ses frères demeurés à Québec.

Nous croyons que le *Journal du siège de Paris* vit le jour pour la première fois dans les *Oeuvres complètes de Octave Crémazie* publiées par feu l'abbé H.-R. Casgrain en 1882. Ce journal, très intéressant, comprend environ 210 pages du volume.

TABLE DES MATIÈRES DU XXXVI^e VOLUME
DU
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

	PAGES
Acadie, Liste des missionnaires français et canadiens en	158
Acadiens à Québec en 1757, Les	50
Acadiens à Québec	105, 169
Ailleboust, Une appréciation de M. d'	188
Ailleboust d'Argenteuil, Son procès pour le meurtre du sieur de la Mollerie	565, 599
Agnès, Marie-Thérèse, Sa supplique au ministre de la marine	443
Ahearn, Michael-Joseph	457
Albert, L'abbé Thomas	476
Algonquins du Lac des Deux-Montagnes, Leur réponse à M. de Beauharnois (12 août 1741)	396
Amyot, Guillaume	461
Angers, Félicité	103
Anguille canadienne, Notice sur l'	699, 722
Archambault, Le chanoine Louis-Misaël	511
Archers de la Maréchaussée et de la Marine	458
Argenson, La Réception du gouverneur d'	219
Aubergistes du régime anglais au Canada, Les	203
Autels, Un marché pour la construction de deux	447
Avaugour au ministre, Lettre du gouverneur d' (4 août 1663)	12
Avaugour, Mémoire de ce qui serait à faire pour se fortifier contre les insultes des Iroquois en Canada (1663)	19
Baillairgé, L'abbé Frédéric-Alexandre	101
Bancs dans l'église paroissiale de Québec, Les	375
Bargeas, Le libraire-relieur	466
Barnard, Edouard-André	596
Beaubassin, L'ancienne seigneurie de	615
Beaubien, L'abbé Charles-Philippe	168
Beauchesne, Robert Chevalier dit de	186
Beauharnois, La réponse que lui font les Iroquois, etc., du Lac des Deux-Montagnes (12 août 1741)	396
Beauharnois, Saint-Clément de	384
Beaujeu, Acte de sépulture de Marie-Louise Liénard de	150
Beauport en 1792, Miliciens de	255
Beaver Club, Le	323
Bédard, L'abbé Jean-Baptiste-Charles	561
Bédard, L'honorable Juge Pierre	472
Bégon, Mémoire du Roi à Vaudreuil et (25 juin 1713)	616
Belleau, Eusèbe	269
Bellefond, Charles-Guillaume de	145
Bibliothèque d'autrefois à Montréal	589
Bière d'épinette	147
Bigot a-t-il trahi pendant le siège de Québec	643
Bijoutiers du régime français	30
Bonin, L'abbé Joseph	474
Bonsecours à Montréal, Les terrains	519
Bonsecours, Les pierres angulaires de la chapelle de N.-D. de Bonsecours, à Montréal	499
Bouchel d'Orceval, Le sieur	257

Boucher, A propos de Pierre.....	597
Bourchemin, Le sieur de.....	317
Bourgeois du Nord-Ouest, Une rencontre de.....	717
Bourlamaque, Où mourut M. de.....	320
Braddock, La défaite de (chanson).....	730
Braun, R. P. Antoine-Nicolas.....	498
Braun ou Lebrun, Antoine-Théodore.....	536
Breslay, L'abbé René-Charles de.....	448
Breteuil, Lettre du ministre au marquis de (25 septembre 1725).....	442
Brouillet-Laviolette, La famille.....	731
Brucy, Le sieur La Fresnaye de.....	644
Bruyas, S.J., Sa lettre au gouverneur de Frontenac (12 juin 1673).....	402
Buade, Antoine, Henri et Geoffroy de.....	741
Buanderie, Lavage, Blanchissage.....	77
Cadoudal au Canada, Georges ?.....	86
Calvinistes mis à mort au Canada ?.....	67
Canadiens d'autrefois, Les.....	183
Cananville, Le sieur de.....	26
Cap Saint-Ignace, Saint-Ignace du.....	429
Carcajou, d'après Michel Sarrazin, Le.....	163
Caron, Michel.....	243
Catherine de Saint-Augustin, Les <i>Vies</i> de.....	49
Causapsal, Saint-Jacques de.....	640
Cavelier de La Salle.....	608
Cébet, Son mémoire à la Convention Nationale sur le Canada.....	403
Champlain était-il protestant ?.....	11
Champlain, La mort de Samuel de.....	256
Chanson de matamore.....	221
Chansons de mensonges, Les.....	137
Chansons militaires de 1812.....	274
Chanterenne, Madame de.....	513
Charlatans notoires.....	517
Charlesbourg, La paroisse de.....	696
Chazy, Inventaire des biens meubles de M. de.....	132
Chignecto, L'ancienne seigneurie de.....	615
Cimetière Mount-Hermon à Québec.....	667
Cimetière Saint-Charles à Québec.....	689
Cimetière Woodfield à Québec.....	689
Claire-Fontaine, La.....	750
Clapin, Sylva.....	164
Clérin, Où et quand mourut M. de.....	729
Clouet, Michel.....	28
Colbert à Mgr de Laval, Lettre de (15 mai 1669).....	176
Colbert à M. de Courcelles, Lettre de (15 mai 1669).....	377
Colin, L'abbé Frédéric-Louis.....	233
Colin, Michel.....	27
Collège de Saint-Roch à Québec.....	698
Colonisation au Canada, La.....	747
Commandants et Majors des Troupes de la marine.....	705
Comtés ou Collèges électoraux du Bas-Canada, Historique des.....	341
Conan, Laure (Félicité Angers).....	103
Conseil Souverain, Apostilles sur les officiers du (1758).....	464
Corcoran, Le R. P. Patrick.....	240
Courbuisson, Le chevalier de.....	65, 145
Coursol, La famille.....	462
"Courvaline", A propos de la.....	168
Couvre-feu et rondes de nuit.....	266

Cultivateur inhospitalier, La légende du.....	538
Cure de Repentigny, Prise de possession (14 juillet 1707).....	541
Danses gaspésiennes, Anciennes.....	400
Daulé, L'abbé Jean-Denis.....	248, 271
Decelles, Mgr Pierre-Zéphirin.....	189
Dejean, Philippe.....	187
Demers, L'abbé Benjamin.....	157
Denys de la Ronde, Louis.....	146
Desandrouins, Le maréchal de camp.....	607
Desautels, Mgr Joseph.....	498
Des Champs de Boishébert, Les.....	191
Desjardins, Louis-Georges.....	104
Diemar, Auguste de.....	146
Dillon, Notes sur l'hôtellerie.....	420
Dimanches et jours fériés, De l'observation des.....	709
Dion, Acte de sépulture de J.-O.....	680
Dionne, Charles-Eusèbe.....	508
Dionne, Narcisse-Eutrope.....	527
Disette de 1743, La.....	190
Disparus, Les.....	78, 86, 94, 101, 136, 157, 164, 168, 180, 189, 192, 226
	233, 240, 243, 248, 269, 271, 273, 297
	316, 319, 340, 353, 365, 369, 446, 457
	469, 472, 474, 476, 498, 505, 508, 511
	529, 544, 561
Drouin, Alphonse.....	180
Duguay, Mgr Louis-Eugène.....	340
Duquesne, Sa lettre au ministre (10 octobre 1754).....	445
DuThet, Le Frère Jésuite Gilbert.....	299
Emard, Mgr Joseph-Médard.....	102
Esquimaux, Les différents noms des.....	554
Exchange Coffee House, L'.....	354
Fayolle, Nicolas.....	641
Fénelon, L'abbé de Salagnac de.....	231
Fortier, Félix.....	511
Fort Sainte-Anne en 1666, L'embuscade du.....	129
Française au Canada, La première.....	27
Frontenac, La lettre de Louis XIV à.....	300
Frontenac, Discours des Sauvages de Pentagouet à.....	713
Frontenac, religieuse à Poissy, Une.....	29
Fustel (Charles), tué par la Mollerie en 1716.....	477
Galissonnière, Son Mémoire sur la colonie de la Nouvelle- France.....	278, 356
Gannondaris, La Huronne Cécile.....	143
Garnier, S.J., Sa lettre à M. de Frontenac (10 juillet 1673).....	393
Gauthier, L'abbé Louis-Onésime.....	269, 353
Gauvreau, L'abbé Emile-Berchmans.....	529
Gingras, L'abbé Léon.....	365
Grignon, Wilfrid.....	78
Gonthier, Le R. P. Théophile.....	544
Goulet, Le capitaine de milice François.....	384
Guénard ou Zennare, La famille.....	75
Guet à Montréal au XIXe siècle, Le.....	68
Guet à Montréal, Les premiers hommes du.....	165
Gugy, Documents sur la famille.....	181
Guy, Lettre de Antoine Panet à Pierre.....	745
Hache, Le cas de Robert.....	321
Hauteville, Acte de sépulture de Jean-Baptiste.....	29
Honneurs, Règlement du Roi à propos des.....	254

Honneurs aux gouverneurs autrefois, Les	558
Hoquetons	458
Hôtel-Dieu de Québec : la statue de N.-D. de Toute-Grâce à l'	370
Hôtels au commencement du régime anglais	203
Hôtels à Montréal, Les Italiens et les	355
Ile Royale, Rôle des familles de l' (1762)	437
Intendance, La messe au Palais de l'	227
Iroquois, Explication de leurs onze présents (1er décembre 1665)	506
Iroquois, Traité de paix fait à Québec, le 13 décembre 1665, avec les	530
Iroquois : Ratification du traité de paix du 13 décembre 1665	605, 678
Iroquois du Lac des Deux-Montagnes, Leur réponse à M. de Beauharnois (12 août 1741)	396
Iroquois, Le supplice d'un (1636)	380
Italiens et l'industrie hôtelière à Montréal, Les	355
Jacquet, Louis	553
Jésuites en 1629, Le naufrage des	680
Jogues, S.J. Sa lettre à sa mère (6 avril 1636)	535
Jogues au gouverneur de Montmagny, Lettre du R. P. (30 juin 1643)	48
Joliette, La Société Historique de	428
Joliette, Inventaire des registres de l'état-civil du district de	732
Joseph, domestique de Montcalm	697
Jourdain, chef iroquois, Nicolas	3
Juchereau de Saint-Denys, Louis	193
Juchereau de Beaumarchais de Saint-Denis, La famille	528
Juges des Plaid Communs, Commissions des	91
Juridictions Royales, Apostilles sur les officiers de (1757)	464
Kent et son épouse morganatique, Le duc de	99
Labbé dit Labissonnière, François	430
Labrie, Jacques	226
Lac-au-Saumon, Saint-Edmond du	374
La Chasse, R. P. Joseph-Pierre de	233
Laframboise, L'honorable Maurice	476
Lalemant, La famille du Père Gabriel	558
Lanaudière, Accord entre Varin et M. de (16 octobre 1753)	395
Langloiserie, Louis-Hector Piot de	444
Lanoraie, Saint-Charles de	417
Larkin, R. P. John	243
Laval, Un document de Mgr de	231
Leber, peintre, Pierre	748
Lebrun ou Braun, Antoine-Théodore	536
Lecompte, Ouvrages publiés par le R. P. Edouard	76
Légende du cultivateur inhospitalier, La	538
Lemoyne, Quittance de Charles	434
Lemoyne des Pins, La famille	598
Lesdigièrre, La duchesse de	146
Libraires à Montréal au XVIIIe siècle	298
Lizée, Le R. P. Zéphirin	230
Longue-Pointe, Saint-François d'Assise	427
Lorimier, Louis de	632
Lymburner, Ses lettres à Jacques Perreault	418
Lyonne, Le Père Martin	470
Magnan au général Haldimand, Mémoire de Jean-Baptiste	383
Majors des troupes de la marine	705
Mangin, L'abbé Louis-Alexis	192

Maréchaussée, Archers de la	458
Marsac et ses descendants, Jacques	87
Martel de Saint-Antoine, Léopold de	381
Massicot, La famille	241
Mathevet, L'abbé Jean-Claude	300
Mathieu, L'honorable Michel	474
Médecine: Défenses d'Augustin Bélan contre Bernard Plan- té, chirurgien	634
Mémoire sur les pêches sédentaires du Canada (1696)	473
Mémoire du sieur Célet à la Convention Nationale sur le Canada... ..	403
Mémoire contenant les moyens de faire faire deux voyages par été aux navires en Canada (16 janvier 1759)	71
Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique Septentrionale	278, 356
Ménard, S. J., Lettre à un de ses confrères (27 août 1660)	23
Métairie, Jacques de la	327
Métiers rares d'autrefois, Les	609
Meulles, Lettre du Roi à l'intendant de (10 mars 1685)	234
Michel, Jacques	425
Michel, Son rapport sur les mines d'or de la Beauce	222
Miliciens de Beauport en 1792	255
"Misérable", Qu'était-ce qu'un	95
Missionnaire français et canadiens en Acadie	158
Mollerie, Procédures criminelles contre Jacques de Molle- ray de la (1716)	477
Mollerie, Procès du sieur d'Ailleboust d'Argenteuil pour le meurtre du sieur de la	565, 599
Monceaux, Jean-Christophe-Marie de	390
Montcalm, Un domestique de	697
Montgolfier, L'abbé Etienne	319
Mont-Louis, Etat de ce qui concerne le	252
Montmagny, Une concession du gouverneur de	376
Montmagny, Inventaire des registres de l'état civil du district de....	562
Montmorency, Le gué du Sault	49
Montréal: les terrains Bonsecours à	519
Montréal: les pierres angulaires de la chapelle de N.-D. de Bonsecours	499
Montréal: notes historiques sur l'emplacement du nouveau palais de justice	681
Montréal: bibliothèque d'autrefois	589
Montréal: Ses habitants en 1673	34
Montréal, le grand crucifix de Notre-Dame de.....	719
Montréal: Le champ de Mars au XVIIIe siècle.....	7
Montréal: notes sur l'hôtellerie Dillon	420
Montréal: Le monument Nelson et l'Echange Coffee House.....	354
Montréal: Le Beaver Club à	323
Montréal: Les cimetières de Notre-Dame de	307
Montréal: Relieurs, Papetiers, Libraires	298
Montréal: couvre-feu et rondes de nuit	266
Montréal: Le premier enfant né de parents non catholiques	229
Montréal: Le guet au XIXe siècle à	68
Montréal: Les premiers hommes du guet à	165
Moreau de Saint-Méry	24
Mousquet, Le	70
Moyen, L'abbé Jean	369
Nelson à Montréal, Le Monument	354
Népissingues du Lac des Deux-Montagnes, Leur réponse à M. de Beauharnois (12 août 1741)	396
Noce, De la durée des	391

Notre-Dame de Toute-Grâce à l'Hôtel-Dieu de Québec, La statue	370
Noue, Le Père Anne de	142
Nouvel, S. J., Sa lettre à M. de Frontenac (29 mai 1673)	426
Nouvelle-France, La Congrégation des Jésuites de Paris et les missions de la	301
Officiers de guerre au Canada en octobre 1722, liste dressée par le gouverneur de Vaudreuil	207
Officiers de Justice de la Nouvelle-France, Liste des	151
Oka, La Trappe	465
Ollivier, Nazaire-Nicolas	243
Or, Rapport de M. Michel sur les mines d'or de la Beauce	222
Orfèvres du régime français	30
Orsonnens, Odet d'	394
Pain-Court, Origine du nom	539
Panet, Sa lettre à Pierre Guy, Antoine	745
Papetiers à Montréal au XVIIIe siècle	298
Parquière, Une aventure amoureuse de M. de la	33
Patoulet, Mémoire pour le sieur	249
Pêches du Canada, Mémoire de Riverin sur les	178
Pêches sédentaires du Canada (1696) Mémoire sur les	473
Périnault, Canadien, compagnon de voyage de Châteaubriand	712
Pichon, Le traître	328
Picotte, Charles-Fabien	677
Plaids Communs, Commissions aux Juges des	91
Plessis, Mgr Joseph-Octave	297, 353
Pointe-aux-Trembles, La cure de la	738
Pouliot, Joseph-Elzéar	136
Pozer, Jacob	505
Procès criminel à Québec en 1716, Un	477
Proulx, Mgr Jean-Baptiste	446
Proulx, L'abbé Louis	157
Québec, Traité de paix fait avec les Iroquois, le 13 décembre 1665, à	530
Québec: A propos de l'ornement donné à la cathédrale par Louis XIV	471
Québec: la statue de N.-D. de Toute-Grâce à l'Hôtel-Dieu de	370
Québec: les bancs dans l'église paroissiale de	375
Québec, Inventaire de son armement en 1759	32
Québec Acadiens	105, 169
Québec, Les Acadiens, en 1757, à	50
Québec: Bigot et le siège de 1759	643
Québec: le collège de Saint-Roch	698
Québec, La catastrophe du Théâtre Saint-Louis à	509
Québec: Actes de sépulture des victimes de l'incendie du théâtre Saint-Louis	668
Québec: la messe au Palais de l'Intendance	227
Québec: le cimetière Mount-Hermon	667
Québec: cimetière Woodfield	689
Québec: cimetière Saint-Charles	689
Québécois ou Quebecquois ?	320
Quesnel (Joseph), Ses lettres à Pierre-Louis Panet	545
Questions, 11, 29, 32, 49, 74, 82, 86, 146, 164, 177, 185, 206, 300, 442, 444,	553
Ramage, Le miniaturiste	475
Relieurs à Montréal au XVIIIe siècle	298
Repentigny, Prise de possession de la cure de (14 juillet 1707)	541
Réponses	26, 27, 99, 222, 223, 680
Richard, Mgr Louis	469
Richelieu, Inventaire des Registres de l'état-civil du district de	614
Rigaud de Vaudreuil, Joseph-Hyacinthe de	577
Rigaud de Vaudreuil, Joseph-Hyacinthe-François de Paule de	579

Rigaud de Vaudreuil, Mémoire du Roi au gouverneur de (25 juin 1713)	616
Rigaud de Vaudreuil, Lettre du ministre au gouverneur de	537
Riverin, Son mémoire sur les pêches du Canada	178
Rocheblave, Charlotte de	505
Rocheleau, Notes sur la famille	272
Rochelle, Les Hillaire de la	515
Roncière (Charles de la), "Une épopée canadienne"	559
Rouxel, L'abbé Hyacinthe	316
Saillant, Antoine Salin de	270
Saint-Ferdinand d'Halifax	606
Saint-Hyacinthe, La ville de	736
Saint-Magloire de Bellechasse	518
Saint-Michel d'Yamaska	737
Saint-Romuald d'Etechemin	382
Sainte-Foy	399
Salaberry, Sa lettre à Sir James Craig (6 décembre 1807)	225
Salaberry, Sa lettre à Louis Guv (5 avril 1823)	435
Sallien, L'enseigne Antoine Sallien de	364
Saumon, Le	739
Sauvages, La cruauté des	83, 244
Sauvages de Pentagouet. Leur discours à Frontenac	713
Sauvages, Les femmes chez les	516
Séguin, R. P. Joseph	273
Seigneuries de la Nouvelle-France, Notes sur les	449
Selle, Lettre du ministre à M. de	363
Sirois, Mgr Joseph-Napoléon-Théodule	192
Société Historique de Joliette, La	428
Soulard, L'abbé Joseph-Benoit	297
Stebbins aussi appelés Stebbenn, Stebenne, etc., Les	366
Taché et le Poème de la mer, Jean	86
Terrebonne, Le fief et seigneurie de	385
Terrebonne, Inventaire des registres de l'état-civil du district judiciaire de	690
Têtu, L'abbé François	86
Théâtre Saint-Louis à Québec, La catastrophe du	509
Théâtre Saint-Louis : Actes de sépulture des victimes de l'incendie du	668
Toural, Bernard	79
Trappe d'Oka, La	465
Traversy, Inventaire des biens meubles de M. de	134
Trémaudan, Auguste-Henri de	94
Trois-Rivières, Une concession de M. de Monmtagny aux	376
Trouvé, Claude	231
Valeur". La locution "c'est de	595
Varin, Accord entre M. de Lanaudière et M. (16 octobre 1753)	395
Vauquelain, Le sieur	98
Verchères, Madeleine de	164
Vienne (Jean), Sa lettre à Pierre Guy (23 octobre 1788)	564
Vienne, Marguerite	27
Waterloo, Le "settlement"	74
Wolfe, Son monument à New-York	223
Wood, Une lettre du constructeur (1 novembre 1836)	543
Yamaska, Le site du moulin d'	82
Zennaro ou Guénard, La famille	75